

REPUBLIQUE DU
CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**RAPPORT D'EXECUTION DU
BUDGET DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2022**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME EXECUTIF	v
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES	1
1.1. Recettes internes	2
1.2. Emprunts et dons.....	8
DEUXIEME PARTIE : CHARGES BUDGETAIRES	12
2.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	12
2.2. Dépenses en capital.....	14
2.3. Service de la dette publique.....	14
TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES.....	16
3.1. Soldes budgétaires	16
3.2. Financement.....	17
3.3. Indicateurs caractéristiques des finances publiques	18
3.4. Exécution du plan de trésorerie.....	22
3.5. Réforme du Compte Unique du Trésor	25
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTEES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET	26
4.1. Mise en œuvre de la décentralisation	26
4.2. Passation et exécution des marchés publics	27
4.3. Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget en 2022	31
CONCLUSION	35
ANNEXES	ix
GLOSSAIRE	xiv
TABLE DE MATIERES.....	xv

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards de francs CFA).....	1
Tableau 2 : Impact des mesures nouvelles sur les recettes	4
Tableau 3 : Recettes des impôts et taxes (en milliards).....	5
Tableau 4 : Evolution des recettes douanières entre 2021 et 2022 (en milliards)	6
Tableau 5 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)	7
Tableau 6 : Décaissement des prêts programmes par catégories de bailleurs (en milliards)	9
Tableau 7 : Situation résumée des émissions de BTA par maturités.....	10
Tableau 8 : Répartition des ressources obtenues des OTA et OT par maturité.....	11
Tableau 9 : Emprunts (en milliards)	11
Tableau 10 : Charges budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards).....	12
Tableau 11 : Economies budgétaires issues de l'assainissement du fichier solde en 2022.....	13
Tableau 12 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	16
Tableau 13 : Soldes budgétaires en 2021 et 2022 (en milliards)	17
Tableau 14 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)	18
Tableau 15 : Indicateurs du suivi du programme économique à fin décembre 2022	19
Tableau 16 : Exécution des dépenses sociales en 2022 (en milliards).....	20
Tableau 17 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2022	21
Tableau 18 : État de réalisation des critères de convergence	21
Tableau 19 : Situation résumée d'exécution du plan de trésorerie (en milliards).....	22
Tableau 20 : Etat des restes à payer à fin décembre 2022 (en milliards)	23
Tableau 21 : Plan de trésorerie (en milliards)	24
Tableau 22 : Performances globales de la passation des marchés publics de MO/MOD.....	28
Tableau 23 : Performances globales de l'exécution des marchés publics par catégorie de MO/MOD	29
Tableau 24 : Avances de trésorerie en 2022.....	32
Tableau 25 : Situation des régies d'avances en 2021 et 2022	33

Liste des figures

Figure 1 : Composantes des recettes internes en 2021 et 2022.....	2
Figure 2 : Structure des recettes fiscales en 2021 et 2022	3
Figure 3 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2022.....	8

Liste des annexes

Annexe 1: Changements induits par l'ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022 sur les grandes rubriques du budget.....	ix
Annexe 2: situation par bailleurs, des décaissements sur FINEX (prêts projets).....	x
Annexe 3: Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (En milliers)	xi
Annexe 4: Situation des indicateurs de surveillance multilatérale en 2022.....	xii
Annexe 5: Indicateurs de surveillance multilatérale.....	xiii

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE :	Autorisation d'Engagement
AFD :	Agence Française de Développement
AMBACAM :	Ambassade du Cameroun
ANR :	Attestation de Non Redevance
APE :	Accords de Partenariat Economique
BCT :	Balance des Comptes du Trésor
BE :	Balance d'Entrée
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
C2D :	Contrat Désendettement Développement
CA :	Caisse d'Avance
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAN :	Coupe d'Afrique des Nations
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CDI :	Centre divisionnaire des impôts
CIME :	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
COCAN :	Comité d'Organisation de la CAN
COPPE :	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CP :	Crédit de Paiement
CRI	Centre régional des impôts
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DIT :	Douala International Terminal
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
EP :	Etablissements Publics
EVP :	Equivalent Vingt Pieds
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
HALCOMI :	Halte au Commerce Illicite
ID :	Interventions Directes
IISF :	Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières
INS :	Institut National de la Statistique
IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

IS:	Impôt sur les Sociétés
ITFC :	International Islamic Trade Finance Corporation
LF :	Loi de Finances
LFR :	Loi de finances rectificative
MAG :	Manque à Gagner
OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PEC :	Prise en Charge
PEF :	Programme Economique et Financier
PIB :	Produit Intérieur Brut
PLANUT :	Plan d'urgence Triennal
PME :	Petite et moyenne Entreprise
RAP :	Restes A Payer
RI :	Ressources Intérieures
SGS :	Société Générale de Surveillance
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA :	Société Nationale de Raffinage
TEC :	Tarif Extérieur Commun

RESUME EXECUTIF

Le budget 2022 a été exécuté dans un environnement marqué par l'envolée du prix de pétrole brut, la pression inflationniste post Covid-19 accentuée par la guerre en Ukraine et le durcissement des conditions financières internationales. L'envolée des prix de pétrole a permis d'améliorer des résultats budgétaires, mais le coût des subventions aux combustibles a bondi.

Ce contexte difficile a justifié l'adoption d'une loi de finances rectificative qui a révisé à la hausse le niveau du budget de l'État de 328 milliards (+5,8%) pour le situer à 6 080,4 milliards, dont 5 977,7 milliards pour le budget général et 102,7 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale.

L'exécution budgétaire a été caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources, tirée par les recettes internes, ainsi qu'une maîtrise de l'exécution globale des charges budgétaires, contenues dans la limite prévisionnelle.

Sur une prévision annuelle révisée de 5 992,7 milliards (avant un versement de 15 milliards au CAS COVID-19), les ressources budgétaires mobilisées s'établissent à fin décembre 2022 à 5 988,4 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 99,9%. Elles sont en hausse de 935,6 milliards (+18,5%) par rapport à l'année 2021. Les ressources budgétaires se décomposent en 4 393,2 milliards de recettes budgétaires internes et 1 595,3 milliards de recettes d'emprunts et des dons.

Les ressources du budget général (qui sont les ressources budgétaires diminuées du versement au Cas-Covid), quant à elles, s'élèvent à 5 981,8 milliards sur une prévision annuelle de 5 977,7 milliards, soit un taux d'exécution de 100,1%.

Quant aux charges budgétaires, elles ont atteint à fin décembre 2022 sur la base des ordonnancements 5 816,1 milliards, en hausse de 725,8 milliards (+14,3%) par rapport au niveau atteint à la même période en 2021.

S'agissant spécifiquement des dépenses budgétaires¹, elles s'établissent en termes d'ordonnement à 4 727,1 milliards, soit un dépassement de 70,1 milliards par rapport aux prévisions annuelles révisées. Par grandes composantes, l'exécution à fin décembre 2022 se présente comme suit :

¹ Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses courantes et les dépenses en capital

- Exécution du budget en ressources

Les ressources budgétaires mobilisées à fin décembre 2022 comprennent les recettes internes (recettes pétrolières et recettes non pétrolières) ainsi que les emprunts et dons.

Le taux de réalisation des recettes internes est de 107,7% pour une prévision révisée de 4 080,9 milliards. Ce résultat est le fait du dépassement des prévisions des recettes non pétrolières mais surtout des recettes pétrolières.

Les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 973,8 milliards pour un objectif révisé de 806 milliards, soit un taux d'exécution de 120,8%.

S'agissant des recettes non pétrolières, un montant de 3 419,3 milliards a été mobilisé sur les prévisions de 3 274,9 milliards, soit un taux d'exécution de 104,4% du fait principalement d'un bon recouvrement des recettes fiscales.

Les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 3 187,0 milliards à fin décembre 2022, avec un écart positif de 138,3 milliards par rapport à l'objectif révisé de 3 048,7 milliards. Comparées à la même période de 2021, les recettes fiscales s'accroissent de 343,8 milliards (+12,1%), tirées par les recettes des impôts et taxes (+295 milliards).

En ce qui concerne les recettes non fiscales, elles ont été recouvrées à hauteur de 232,3 milliards, soit un surplus de 6,1 milliards par rapport à la prévision révisée. Elles augmentent de 60,4 milliards (+35,1%) par rapport au montant obtenu en 2021.

Les emprunts et dons ont été mobilisés à hauteur de 1 595,3 milliards sur une prévision de 1 911,8 milliards dans la LFR, soit un taux de réalisation de 83,4%. Par rapport à l'année 2021, ils augmentent de 39,8 milliards (+2,6%) du fait d'un bon décaissement des emprunts (+46,2 milliards).

Un montant de 1 491,1 milliards a été décaissé au titre des emprunts, dont 639,3 milliards de tirages sur les prêts projets, 70 milliards sur les prêts FMI, 296,4 milliards au titre des appuis budgétaires et 485,3 milliards obtenu par émissions des titres publics.

Quant aux dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 104,2 milliards pour une prévision révisée de 142,3 milliards, soit un taux d'exécution de 73,2%.

- Exécution du budget en dépenses

A fin décembre 2022, pour une prévision révisée de 5 977,7 milliards, le taux d'exécution des charges budgétaires s'établit à 97,3%. Par grandes composantes, l'exécution des charges budgétaires s'établit comme suit :

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) sont de 3 237,6 milliards pour une prévision de 2 998,4 milliards, soit un dépassement de 239,2 milliards. Elles sont constituées des dépenses de personnels qui s'élèvent à 1 193,1 milliards pour une prévision de 1 187,9 milliards, soit un dépassement de 5,2 milliards ; des dépenses de biens et services réalisées pour 893,1 milliards sur une dotation révisée de 940,8 milliards, soit un taux d'exécution de 94,9% ; enfin, des transferts et subventions réalisés à hauteur de 1 151,5 milliards, pour une prévision de 869,7 milliards, en dépassement de 281,8 milliards.

Par rapport à 2021, les dépenses courantes augmentent de 431,1 milliards (+15,4%), tirées par les subventions (+395,2 milliards).

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 34,7% contre 38% en 2021. C'est la première fois que le Cameroun respecte ce critère de surveillance en zone CEMAC (ratio inférieur à 35%) depuis 2017.

Les dépenses en capital ont été exécutées à hauteur de 1 278,8 milliards pour une prévision de 1 419 milliards, soit un taux d'exécution de 90,1%. Comparées à 2021, les dépenses en capital s'accroissent de 174,1 milliards (+15,8%). Les dépenses d'investissement sur ressources propres s'élèvent à 580,6 milliards sur une dotation de 620,2 milliards, soit un taux d'exécution de 93,6%. Les dépenses d'investissement sur financement extérieur se situent à 688,3 milliards sur une dotation de 779,8 milliards, soit un taux d'exécution de 88,3 %.

Le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 299,6 milliards sur une prévision révisée de 1 560,3 milliards, soit un taux d'exécution de 83,3%. Comparativement à 2021, il augmente de 120,5 milliards (+10,2%). Le ratio du service de la dette publique sur les recettes internes est de 29,6% contre 33,7% en 2021.

Le service de la dette publique intérieure se situe à 638,6 milliards, pour une prévision révisée de 677 milliards, soit un taux d'exécution de 94,3%. Il inclut notamment les remboursements des crédits de TVA de 80 milliards.

Le service de la dette publique extérieure s'élève à 661 milliards sur une prévision de 883,3 milliards, soit un taux d'exécution de 74,8%. Il se répartit en 492,3 milliards au titre du principal et 168,8 milliards pour les intérêts.

En 2022, les déficits du solde primaire et du solde budgétaire global se sont réduits. Si le déficit du solde primaire non pétrolier s'est aggravé passant de 864,8 milliards en 2021 à 1 070,9 milliards, en revanche, il s'est amélioré de 182,4 milliards par rapport aux prévisions.

S'agissant du programme avec le FMI, le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs du programme à fin décembre 2022. Il a respecté deux cibles indicatives sur les quatre. Le Cameroun n'a pas observé la cible indicative relative au plafond des interventions directes de la SNH ainsi que celle relative à l'accumulation nette des arriérés de paiement.

En ce qui concerne les autres aspects de l'exécution budgétaire, des avancées sont observées : (i) dans le domaine des marchés publics avec notamment l'amélioration des taux de réception ; (ii) dans le domaine de la décentralisation avec un transfert continu des compétences et une bonne exécution des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Toutefois, des efforts restent à fournir pour réduire le volume des régies d'avances et des avances de trésorerie (qui sont des procédures dérogatoires), maîtriser la dette flottante et les modalités d'exécution des FINEX ainsi que pour améliorer le reporting financier.

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace la situation de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2022, autorisé par la loi de finances N°2021/026 du 16 décembre 2021, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2021/001 du 02 juin 2022. Il est destiné à l'information du public et participe à la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Le rapport revient sur l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat. Il décrit et analyse les faits saillants aussi bien de l'économie mondiale que nationale qui ont marqué l'exécution du budget en 2022.

L'exécution du budget de l'Etat 2022 est marquée au plan international par les effets négatifs de la guerre en Ukraine, avec des perspectives incertaines. Ce contexte a notamment entraîné : (i) le ralentissement de la croissance économique mondiale qui est passée de 6,2% en 2021 à 3,4% ; (ii) une inflation mondiale de 8,7% après 4,7% en 2021, du fait de l'augmentation du prix de l'énergie conjuguée aux ruptures d'approvisionnement ; (iii) l'appréciation d'environ 13% du dollar (par rapport au franc CFA), devise dont le rôle est prépondérant dans les échanges ; (iv) le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions du monde.

Le ralentissement de la croissance observé s'explique principalement par la situation économique dans les trois (03) grandes économies du monde que sont les États-Unis, la Chine et la zone euro. Aux États-Unis, une baisse du pouvoir d'achat des ménages et un resserrement de la politique monétaire ramèneraient la croissance à 2,0% après 5,9% en 2021. En Chine, la croissance est estimée à 3,0% en 2022 après 8,4% en 2021, en lien avec la résurgence de la Covid-19 et l'aggravation de la crise du secteur immobilier. Dans la Zone euro, la croissance serait de 3,5% après 5,3% en 2021, du fait de la guerre en Ukraine et de l'inflation galopante.

En Afrique subsaharienne, la croissance est estimée à 3,8% après 4,7% en 2021, avec notamment une décélération au Nigéria (+3,0% après +3,6%) et en Afrique du Sud (+2,6% après +4,9%). Par contre en zone CEMAC, la croissance portée principalement par un rebond du secteur pétrolier, devrait s'accélérer pour se situer à 3,2% après 1,5% en 2021.

S'agissant des prix mondiaux des matières premières, les cours moyens du pétrole brut augmentent à 96,4 dollars US le baril en 2022 contre 69,4 dollars US en 2021. Les prix des métaux diminuent de 5% après une hausse de 48%

en 2021 et ceux des produits agricoles notamment des céréales baissent de 4,8 %, après une augmentation de 22% en 2021.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par: (i) une croissance estimée à 4,0% en 2022 après 3,6% en 2021 ; (ii) une hausse des prix avec un taux d'inflation de 6,3% contre 2,5% en 2021 ; (iii) l'accroissement significatif des recettes budgétaires ainsi que l'augmentation de la subvention des prix des carburants à la pompe du fait de l'envolée des cours mondiaux du pétrole. En outre, le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée en 2019 a posé des difficultés d'adaptation des systèmes d'information afférents.

Ce contexte économique a conduit à l'adoption d'une loi de finances rectificative.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée aux ressources budgétaires, où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième s'intéresse aux charges budgétaires qui ont été effectivement ordonnancées ; la troisième présente les résultats budgétaires ; la quatrième partie quant à elle, revient sur les thématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées et les dépenses exécutées sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative et aux réalisations de 2021.

PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Sur une prévision annuelle révisée de 5 992,7 milliards, les ressources budgétaires mobilisées s'élèvent à 5 988,4 milliards, soit un taux de réalisation de 99,9%. Comparativement à 2021, elles augmentent de 935,6 milliards (+18,5%), tirées par les recettes internes.

Tableau 1 : Ressources budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards de francs CFA)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Janv-déc 21	Janv-déc 22	Variation 2022-2021		Taux d'exécution
	2022	2022	Réalisations	Réalisations	En valeur	En %	(d) / (b)
	(a)	(b)	(c)	(d)			
A- RECETTES INTERNES	3 866,9	4 080,9	3 497,3	4 393,2	895,9	25,6	107,7
I-Recettes pétrolières	562,0	806,0	482,2	973,8	491,6	102,0	120,8
1-Redevance SNH	462,0	706,0	409,0	774,5	365,5	89,4	109,7
2- IS pétrole	100,0	100,0	73,2	199,3	126,1	172,3	199,3
II- Recettes non pétrolières	3 304,9	3 274,9	3 015,1	3 419,3	404,2	13,4	104,4
1- Recettes fiscales	3 088,7	3 048,7	2 843,2	3 187,0	343,8	12,1	104,5
a- Recettes des impôts et taxes	2 184,8	2 184,8	1 990,9	2 285,9	295,0	14,8	104,6
dont - TVA	735,0	735,0	657,9	785,9	128,0	19,5	106,9
- IS non pétrole	410,0	410,0	384,3	464,3	80,0	20,8	113,3
- Droits d'accises	325,0	325,0	270,4	280,2	9,8	3,6	86,2
- Droits d'enreg.et timbre	130,3	130,3	120,3	120,4	0,1	0,1	92,4
- TSPP	150,0	150,0	146,8	150,3	3,5	2,4	100,2
b- Recettes douanières	903,9	863,9	852,3	901,2	48,9	5,7	104,3
dont - Droit de douane/import.	363,9	343,9	348,8	361,7	12,9	3,7	105,2
- TVA import	395,0	395,0	396,1	426,3	30,2	7,6	107,9
- Droits d'accises/import.	57,9	57,9	58,1	54,9	-3,2	-5,5	94,8
- Droits de sortie	54,8	54,8	38,5	41,3	2,8	7,2	75,3
2- Recettes non fiscales	216,2	226,2	171,9	232,3	60,4	35,1	102,7
B- EMPRUNTS ET DONNS	1 797,8	1 911,8	1 555,5	1 595,3	39,8	2,6	83,4
Emprunts	1 655,5	1 769,5	1 444,9	1 491,1	46,2	3,2	84,3
- Prêts projets	746,5	746,5	404,4	639,3	234,9	58,1	85,6
- Prêts FMI (Allocation DTS)	70,0	70,0	50,0	70,0	20,0	40,0	100,0
- Appuis budgétaires (y compris FMI)	369,0	313,0	153,8	296,4	142,6	92,7	94,7
- Emission titres publics	350,0	550,0	819,1	485,3	-333,8	-40,7	88,2
- Emprunts bancaires	100,0	70,0	10,3	0,0	-10,3	-100,0	0,0
- Autres Emprunts	20,0	20,0	7,3	0,0	-7,3	-100,0	0,0
Dons	142,3	142,3	110,6	104,2	-6,4	-5,8	73,2
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	5 664,7	5 992,7	5 052,8	5 988,4	935,6	18,5	99,9
VERSEMENT CAS COVID	65,0	15,0	61,6	6,6	-55,0	-89,3	44,0
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL*	5 599,7	5 977,7	4 991,2	5 981,8	990,6	19,8	100,1

Source : MINFI/DP

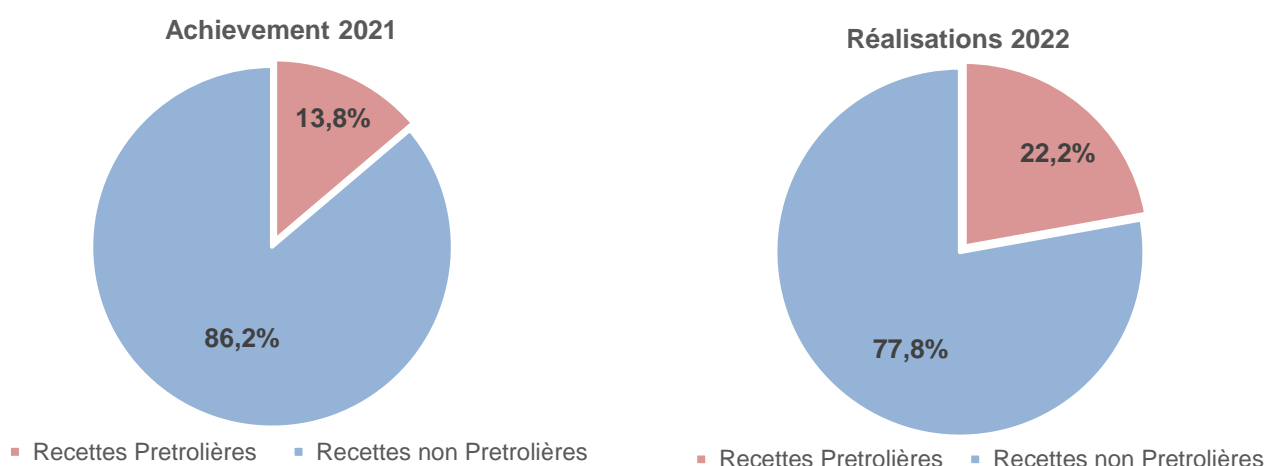
* Ce sont les ressources budgétaires diminuées du versement au CAS COVID

1.1. Recettes internes

Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières mobilisées sur le territoire national. Les recettes internes perçues au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 393,2 milliards pour des prévisions de 4 080,9 milliards, soit un taux de réalisation de 107,7%. Elles enregistrent une hausse de 895,9 milliards (+25,6%) par rapport à l'année 2021. La contribution des recettes pétrolières à cet accroissement est de 14,1% et celle des recettes non pétrolières, 11,5%.

Les recettes non pétrolières représentent 77,8% des recettes internes contre 86,2% en 2021.

Figure 1 : Composantes des recettes internes en 2021 et 2022



Source : MINFI/DGB

1.1.1. Recettes pétrolières

En 2022, les recettes pétrolières recouvrées ont plus que doublé passant de 482,2 milliards en 2021 à 973,8 milliards. Cette évolution est attribuable à la bonne tenue des cours mondiaux du pétrole brut conjuguée à l'appréciation du dollar. Par rapport à l'objectif annuel révisé de 806 milliards, le taux de réalisation se situe à 120,8%.

Les recettes pétrolières se répartissent en 774,5 milliards de redevance SNH et 199,3 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Le poids des recettes pétrolières dans les recettes internes est de 22,2% contre 13,8% en 2021.

1.1.2. Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Pour une prévision annuelle de 3 274,9 milliards, les recettes non pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 3 419,3 milliards, soit un taux d'exécution est de 104,4%. Par rapport à 2021, elles sont en hausse de

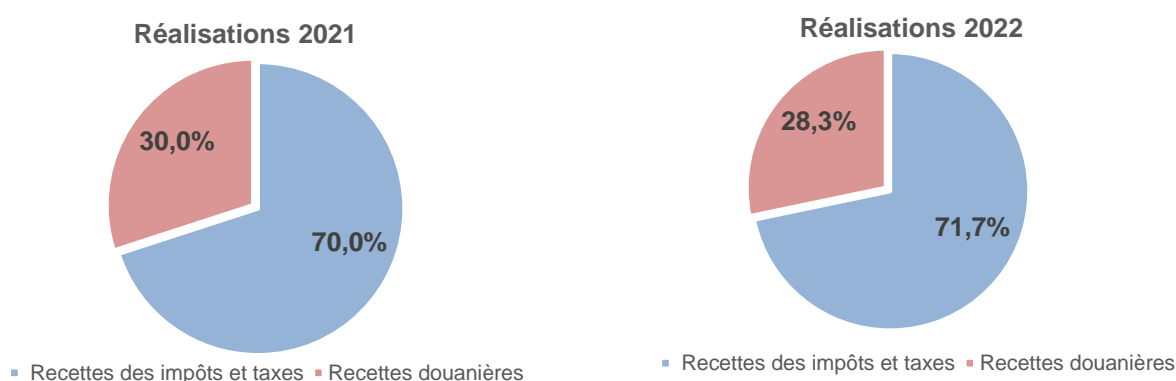
404,2 milliards, expliqués principalement par l'accroissement des recettes fiscales (+ 343,8 milliards).

1.1.2.1. Recettes fiscales

Au titre de l'exercice 2022, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 3 187,0 milliards pour une prévision annuelle de 3 048,7 milliards, soit un taux de réalisation de 104,5%. Comparées à 2021, les recettes fiscales sont en hausse de 12,1%, du fait de la bonne mobilisation aussi bien des recettes des impôts et taxes que des recettes douanières.

Les recettes des impôts et taxes représentent 71,7% du total des recettes fiscales et les recettes douanières 28,3%.

Figure 2 : Structure des recettes fiscales en 2021 et 2022



Source : MINFI

1.1.2.1.1. Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif de 2 184,8 milliards, les impôts et taxes ont été mobilisés à hauteur de 2 285,9 milliards, soit un taux de réalisation de 104,6%. Comparées aux recettes de 2021, ils sont en hausse de 295,0 milliards (+14,8%).

Cette performance s'explique par la consolidation des réformes de dématérialisation des procédures et d'élargissement de l'assiette fiscale, qui ont amélioré significativement le suivi des contribuables notamment : (i) la digitalisation de l'ensemble des procédures fiscales ; (ii) le renforcement du système d'informations ; (iii) le règlement des impôts et taxes exclusivement par télépaiement pour les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ; (iv) la poursuite de la professionnalisation du contrôle fiscal ; (v) la nouvelle modalité de suivi des créances fiscales ; (vi) la consolidation de la réforme du Partenaire Fiscal Intégré pour faciliter la fiscalisation du secteur informel.

Bien plus, les mesures nouvelles de politique fiscale de la loi de finances 2022 ont également participé à cette performance avec une plus-value de 35,8 milliards.

Tableau 2 : Impact des mesures nouvelles sur les recettes

Libellés	Impacts sur les recettes (en milliards)
Mise en place de la Taxe sur les Transferts d'Argent (TTA)	19,7
Prélèvement des précomptes sur tous les achats effectués auprès des industriels, importateurs et exploitants forestiers	10,0
Nouveau régime des organismes à but non lucratif	5,0
Réinstauration de la taxe de séjour	1,1
Total	35,8

Source : MINFI/DGI

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent des bonnes performances :

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : par rapport à l'objectif de 735,0 milliards, un montant de 785,9 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 106,9%. Comparées aux réalisations de 2021, les recettes de TVA sont en hausse de 128,0 milliards (+19,5%), du fait d'une part de l'apport des contrôles fiscaux et d'autre part de l'accroissement de l'activité dans les secteurs à fort rendement fiscal ;

L'impôt sur les sociétés non pétrolières : sur un objectif de 410,0 milliards, un montant de 464,3 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 113,3% et une hausse de 54,3 milliards (+20,8%) par rapport à l'année 2021. Cette hausse résulte de l'accroissement des recettes issues des acomptes mensuels, des soldes annuels payés au mois de mars et des contrôles fiscaux ;

La Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR) : 124,2 milliards mobilisés sur un objectif de 95,0 milliards, soit un taux de réalisation de 130,7%, du fait de la reprise de l'activité dans le secteur pétrolier amont ;

L'impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM) : sur un objectif de 42,0 milliards, un montant de 60,6 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 144,3% et un accroissement de 15,1 milliards (+33,2%) par rapport à l'exercice 2021.

Toutefois, cette performance est atténuée par la collecte en dessous des objectifs de certains impôts, notamment :

les droits de timbre dont le taux de réalisation de 87,9% est la conséquence du recul du rendement des timbres sur les passeports et laissez-passer ;

les droits d'accises qui enregistrent un taux de réalisation de 86,2% du fait d'une faible progression desdits droits dans le secteur brassicole.

Tableau 3 : Recettes des impôts et taxes (en milliards)

Type d'impôts et taxes	Objectifs au 31/12/2022	Réalizations		Taux d'exécution (%)	Variation (%) 2022/2021
		2021	2022		
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	413	394,3	464,3	112,4	17,8
Traitements et Salaires	180	175,3	188,9	104,9	7,8
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers	42	45,5	60,6	144,3	33,2
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	95	82,5	124,2	130,7	50,5
Taxe sur la valeur ajoutée	732	657,9	785,9	107,4	19,5
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	150	146,8	150,3	100,2	2,4
Droits d'accises	325	270,4	280,2	86,2	3,6
Recettes des forêts	23,2	18,5	18,9	81,5	2,2
Droits et taxes d'enregistrement	74	70,5	70,9	95,8	-0,3
Droits de Timbre	56,3	49,2	49,5	87,9	0,6
Autres recettes des impôts	94,2	79,4	92,2	97,9	16,1
TOTAL	2 184,8	1 990,9	2 285,9	104,6	14,8

Sources : MINFI/DGI-DGTFCM

1.1.2.1.2. Recettes douanières

L'objectif initial de recettes douanières de 903,9 milliards a été ramené à 863,9 milliards pour tenir compte des effets de la crise ukrainienne. Sur cette base, les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 901,2 milliards, soit un taux de réalisation de 104,3%. Par rapport à l'exercice 2021, elles enregistrent une hausse de 48,9 milliards (+5,7%).

Cette performance s'explique principalement par les paiements enregistrés pour le compte de la SONARA (+49,1 milliards), l'apurement partiel de la dette des marketeurs (+6,6 milliards), les mesures nouvelles relatives aux droits de sortie sur le bois en grumes (+3,7 milliards) et la bonne tenue du contentieux (+9,9 milliards).

Toutefois, elle est atténuée par : (i) la baisse d'activité notamment, la réduction du nombre de manifestes maritimes (-2,5%), des titres de transport destinés à la mise à la consommation (-8,7%), des conteneurs équivalent vingt pieds déclarés à l'entrée du Cameroun (-2,8%) et la diminution de 7,8% du volume des importations ; (ii) l'application d'un abattement de 80% sur le montant du fret maritime à intégrer dans la valeur imposable des marchandises à l'importation, qui a entraîné une dépense fiscale d'environ 70,7 milliards ; (iii) l'accumulation de la dette de l'Etat (56,1 milliards), des marketeurs (45,5 milliards) et de la SONARA (67,5 milliards) ; (iv) l'application d'une valeur imposable fixe à l'importation des produits pétroliers raffinés afin de maintenir stables les prix à la pompe qui a entraîné un manque à gagner de 128,4 milliards ; (v) l'impact

négalif de l'APE entre le Cameroun et l'Union européenne évalué à 13,2 milliards.

S'agissant de la structure, la TVA à l'importation (47,3% du total) et les droits de douane à l'importation (40,1%) sont les deux principales composantes des recettes douanières.

Tableau 4 : Evolution des recettes douanières entre 2021 et 2022 (en milliards)

Type d'impôts et taxes	Objectifs au 31/12/2022	Réalizations		Taux d'exécution (%)	Variation (%) 2022/2021
		2021	2022		
Droits et taxes à import.	343,9	348,8	361,7	105,2	3,7
TVA import.	395,0	396,0	426,3	107,9	7,7
Droits d'accises import.	57,9	58,1	54,9	94,9	-5,6
Droits de sortie	54,8	38,5	41,3	75,4	7,2
Taxes informatiques	0,3	1,1	0,7	197,2	-39,4
Autres recettes de douanes	12,0	9,8	16,3	136,2	66,7
TOTAL	863,9	852,3	901,2	104,3	5,7

Sources : MINFI/DGD-DP

Par nature, les recettes douanières ci-après enregistrent des bonnes performances :

La **TVA à l'importation** a été mobilisée à hauteur de 426,3 milliards contre 396,0 milliards en 2021, soit une hausse de 30,3 milliards (+7,6%). Par rapport à l'objectif de 395,0 milliards, le taux de réalisation se situe à 107,9%.

Les **droits de douane à l'importation** s'élèvent à 361,7 milliards pour un objectif de 349,3 milliards, soit un taux de réalisation de 105,2%. Par rapport à 2021, ils sont en hausse de 12,9 milliards (+3,7%).

Les **autres recettes des douanes** sont de 16,3 milliards, soit une hausse de 6,5 milliards comparativement à 2021. Par rapport à l'objectif de 12,0 milliards, leur taux de réalisation est de 136,2%. Ces résultats s'expliquent par la bonne tenue du contentieux.

Toutefois, ces performances ont été atténuées par la non atteinte des objectifs des **droits de sortie** (75,3% de taux de réalisation) et des **droits d'accises** (94,8%) qui ont été mobilisés respectivement à hauteur de 41,3 milliards et de 54,9 milliards.

1.1.2.2. Recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État) ; des recettes de services (produits de la vente de biens et services) ; des cotisations pour la retraite ; du droit de transit pétrolier et des

autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire, redevances portuaires, rémunération des dépôts bancaires, produits exceptionnels, amendes etc.).

En 2022, les recettes non fiscales mobilisées sont de 232,3 milliards pour un objectif de 226,2 milliards, soit un taux de réalisation de 102,7%. Comparativement à 2021, elles sont en hausse de 60,4 milliards, tirées par les recettes de services, les autres recettes non fiscales et les droits de transit pétrolier.

Tableau 5 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)

Libellés	2021	2022	2022	Variation 2022/2021		Taux d'exécution 2022 (%)
	Réalisation	LFR	Réalisation	Valeur	(%)	
Revenu du domaine	6,9	6,0	6,8	-0,1	-0,9	114,0
Recettes des services	38,7	60,2	53,8	15,1	38,9	89,3
Cotisations pour la retraite	55,4	65,0	56,3	0,9	1,5	86,6
Droit de transit pétrolier	31,4	35	36,5	5,1	16,3	104,4
Autres recettes non fiscales	39,5	60	78,9	39,4	99,8	131,5
Total recettes non fiscales	171,9	226,2	232,3	60,4	35,1	102,7

Source : MINFI/DGB-DGTCFM

La situation des recettes non fiscales par grandes masses se présente ainsi qu'il suit :

Les revenus du domaine se chiffrent à 6,8 milliards, soit un taux de réalisation de 114,0%. Cette performance s'explique par la poursuite du recouvrement forcé des créances domaniales du fait des actions conjointes MINFI/MINDCAF.

Les recettes des services s'élèvent à 53,8 milliards en 2022, soit un taux de réalisation de 89,3%. Par rapport à 2021, elles augmentent de 15,1 milliards (+38,9 %), du fait principalement de la hausse des recettes de péage et de pesage (+1,6 milliard) et de celles relatives à l'or (+1,13 milliard).

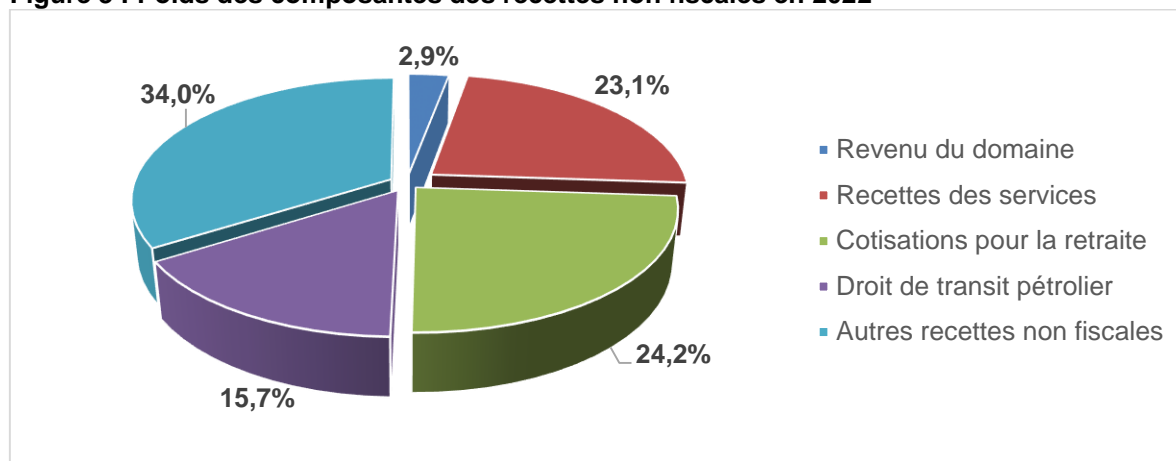
Les cotisations pour retraite s'établissent à 56,3 milliards pour un objectif de 65 milliards contre 55,4 milliards en 2021.

Les droits de transit pétrolier se chiffrent à 36,5 milliards pour un objectif de 35,0 milliards, soit un taux de réalisation de 104,4%. Comparés à 2021, ils augmentent de 5,1 milliards (+16,3%) du fait de la hausse du volume de pétrole exporté par le Tchad.

Les autres recettes non fiscales s'établissent à 78,9 milliards pour un objectif de 60,0 milliards, soit un taux de réalisation de 131,5%. Par rapport à 2021, elles s'accroissent de 39,4 milliards (+99,8%). Cette évolution s'explique par la hausse des dividendes (+12,8 milliards), la restitution du corps du délit en

matière d'atteinte à la fortune publique (+1,2 milliard) et les amendes (+1,2 milliard).

Figure 3 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2022



Source : MINFI/DGB

1.2. Emprunts et dons

La loi de finances de l'exercice 2022 a prévu des emprunts et dons pour un montant de 1 911,8 milliards. La mobilisation se situe à 1 595,3 milliards en hausse de 39,8 milliards (+2,6%), par rapport à l'exercice 2021.

1.2.1. Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts, des émissions des titres publics et des autres emprunts. En 2022, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 1 491,1 milliards sur une prévision révisée de 1 769,5 milliards, soit un taux d'exécution de 84,3%.

1.2.1.1. Prêts projets

Les tirages sur les prêts projets sont de 639,3 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 85,6%. Par rapport à l'exercice 2021, ils augmentent de 234,9 milliards (+58,1%).

Par composante, les prêts-projets sont constitués des emprunts multilatéraux, des emprunts bilatéraux et des emprunts commerciaux.

Les tirages sur les **emprunts projets multilatéraux** s'élèvent à 272,3 milliards sur des prévisions de 294 milliards, soit un taux de réalisation de 92,6%. Par rapport à l'exercice 2021, ils sont en baisse de 20,8 milliards (-7,1%).

Les tirages sur les **emprunts bilatéraux** s'établissent à 325,4 milliards pour des prévisions de 267,1 milliards, soit un taux de réalisation de 121,9%. Par rapport à l'exercice 2021, ils enregistrent une hausse de 213,4 milliards (+191,0%).

Les tirages sur les **emprunts commerciaux** (hors tirages sur prêts nets ITFC) se situent à 41,5 milliards pour des prévisions de 185,4 milliards, soit un taux de réalisation de 29 %. Par rapport à 2021, ils baissent de 17,3 milliards (29 %).

1.2.1.2. Prêts FMI (DTS)

S'agissant des **allocations de DTS** du FMI, ils se situent à 70,0 milliards sur une prévision de 70,0 milliards.

1.2.1.3. Prêts Programmes

Les **appuis budgétaires** ont été mobilisés à hauteur de 296,4 milliards, soit un taux d'exécution de 94,7% par rapport aux prévisions revues à 313 milliards. Ils proviennent du Fonds Monétaire International (131,3 milliards), de la Banque Mondiale (66,1 milliards), de la Banque Africaine de Développement (53,1 milliards), de l'Agence Française de Développement (45,9 milliards).

Tableau 6 : Décaissement des prêts programmes par catégories de bailleurs (en milliards)

	Montant décaissé en 2021	LFI 2022	LFR 2022	Montant décaissé en 2022	Variation 2022/2021		Taux d'exécution (%) 2022
					Valeur	En %	
Multilatéral	153,8	263,0	198,0	303,8	150,0	97,6	153,4
BAD - Appuis budgétaires PEF		53,0	50,0	53,1	53,1		106,3
FMI - Appuis budgétaires PEF	98,6	150,0	80,0	184,6	86,0	87,3	230,8
IDA - Appuis budgétaires PEF	55,2	60,0	53,0	66,1	10,9	19,7	124,6
Autres Partenaires			15,0		-		0,0
Bilatéral	-	106,0	45,0	45,9	45,9		102,0
AFD - Appuis budgétaires PEF		106,0	45,0	45,9	45,9		102,0
Commerciaux							
Total Appuis budgétaires	153,8	369,0	243,0	349,7	195,9	127,4	143,9

Source : CAA

1.2.1.4. Emission des titres publics

Au cours de l'exercice 2022, les émissions (nettes des remboursements de bons du Trésor assimilables) de titres publics se sont élevées à un montant de 485,3 milliards dont -9,8 milliards d'émissions nettes de BTA, 260,2 milliards d'Obligations du Trésor assimilables (OTA) et 235,0 milliards d'emprunts obligataires (obligations du Trésor). La LFR 2022 a habilité le Gouvernement à recourir à des émissions des titres publics, notamment les obligations de Trésor, ainsi qu'à des emprunts bancaires intérieurs pour des besoins de financement des projets de développement, pour un montant maximum de 550 milliards. Le taux d'exécution des émissions des titres publics s'est donc situé à 88,3%.

Globalement, les BTA émis s'élèvent à 373,7 milliards, tandis que les remboursements se situent à 383,5 milliards dont 241,0 milliards issus de l'encours à fin 2021 et 142,5 milliards pour 2022. Ce qui correspond à des émissions nettes des BTA de -9,8 milliards.

Tableau 7 : Situation résumée des émissions de BTA par maturités

Maturités		13 semaines	26 semaines	52 semaines	Total général
Emissions	2021	142,6	254,5	81,9	479,0
	2022	58,7	301,5	13,5	373,7
	<i>Variation</i>	-83,9	47,0	-68,4	-105,3
Remboursements	2021	85,0	295,5	84,7	465,2
	2022	71,6	230,0	81,9	383,5
	<i>Variation</i>	-13,4	-65,5	-2,8	-81,7
Emissions nette	2021	57,6	-41,0	-2,8	13,8
	2022	-12,9	71,5	-68,4	-9,8
	<i>Variation</i>	-70,5	112,5	-65,6	-23,6
Encours	2021	57,6	101,5	81,9	241,0
	2022	44,7	173,0	13,5	231,2
	<i>Variation</i>	-12,9	71,5	-68,4	-9,8
TIMP (en %)	2021	2,2	2,1	2,9	
	2022	3,3	3,2	3,5	
	<i>Variation</i>	1,1	1,1	0,6	

Source : MINFI/DGTCFM

S'agissant des OTA, le Gouvernement a fait le choix au courant de l'exercice 2022 de diversifier les émissions à travers le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudications et le marché financier sous-régional. Ce qui s'est traduit par l'émission de huit lignes d'obligations du Trésor assimilables et de quatre abondements pour des maturités variant entre 4 et 10 ans. Il convient de relever que seules les lignes de 4 et 5 ans ont été abondées.

Les émissions des OTA se sont situées à 260,2 milliards et réparties comme suit par maturité :

- 4 ans : le volume total de 74,5 milliards a été levé en trois séances d'adjudication, au taux d'intérêt moyen de 4,7% ;
- 5 ans : le volume total de 142,6 milliards a été mobilisé en six séances d'adjudications au taux d'intérêt moyen de 5,4% ;
- 6 ans : le montant levé est de 13,3 milliards à un taux d'intérêt de 6,0% correspondant à une séance d'adjudication ;
- 7 ans : le montant levé est de 20,0 milliards à un taux d'intérêt de 6,5% correspondant à une séance d'adjudication ;
- 10 ans : le montant levé est de 9,9 milliards à un taux d'intérêt de 5,0% correspondant à une séance d'adjudication.

Pour ce qui est des Obligations du Trésor émises par appel public à l'épargne, elles se sont élevées à 235 milliards pour une maturité de 7 ans à un taux d'intérêt de 6,25%. Par ailleurs, les remboursements des emprunts obligataires se sont élevés à 55,6 milliards, dont 50 milliards au titre du principal et 5,6 milliards au titre des intérêts.

Tableau 8 : Répartition des ressources obtenues des OTA et OT par maturité.

Maturités	Emissions			TIMP (en %)		
	2021	2022	Variation	2021	2022	Variation
2 ans	45,0		-45,0	3,4	-	-
3 ans	30,5		-30,5	3,7	-	-
4 ans		74,5	74,5		4,7	-
5 ans	178,5	142,6	-35,9	5,5	5,4	-0,1
6 ans	34,9	13,3	-21,6	6,0	6,0	0,0
7 ans	35,0	20,0	-15,0	6,5	6,5	0,0
10 ans		9,9	9,9	-	5,0	-
Total OTA	323,9	260,2	-63,7	-	-	
ECMR	0,0	235,0	235,0	-	6,3	-
Eurobond	449,3		-449,3	6,0	-	-
Total général	773,2	495,2	-278,0			

Source : MINFI/DGTFCFM

1.2.1.5. Autres emprunts

Sur une prévision révisée de 20,0 milliards, le gouvernement n'a pas eu recours aux emprunts bancaires.

Tableau 9 : Emprunts (en milliards)

Libellés	2021	2022			Variation		Taux
	Réalisation	LFI	LFR	Réalisation	Valeur	2021/2020	d'exécution
						(%)	(%)
Prêts projets	404,4	746,5	746,5	639,4	234,9	58,1	85,6
Prêts programmes	153,8	369	313	296,4	142,6	92,7	94,7
<i>FMI (DTS)</i>	50	70	70	70,0	20,0	40,0	100,0
Émissions des titres publics	819,1	350	550	485,3	-333,8	-40,7	88,2
<i>dont :-OTA et BTA</i>	369,8	350	350	250,3	-119,5	-32,3	71,5%
<i>-ECMR</i>	0	0	0	235,0	235,0	-	-
Financement bancaire	10,3	100	70	0,0	-10,3	-100,0	0,0%
Autres emprunts	7,3	20	20	0,0	-7,3	-100,0	0,0%
Total financement (brut)	1 444,9	1 655,5	1 769,5	1 491,1	46,2	3,2	84,3%

Source : MINFI/DGTFCM-CAA

1.2.2. Dons

Les dons comprennent les dons-projets et les dons-programmes issus de la coopération avec les partenaires au développement. En 2022, les tirages sur dons sont évalués à 104,2 milliards pour une prévision annuelle de 142,3 milliards, soit un taux de réalisation de 73,2%.

DEUXIEME PARTIE : CHARGES BUDGETAIRES

Les charges budgétaires comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. En 2022, les dépenses totales ordonnancées s'élèvent à 5 816,1 milliards, soit un taux d'exécution de 97,3%.

Les virements et les transferts de crédits impactent les dotations de la LFR et modifient les autorisations des dépenses votées, conformément à l'article 38 de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Cette situation peut entraîner des dépassements dans les taux d'exécution des composantes des charges budgétaires.

Les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 4 727,1 milliards sur une prévision annuelle de 4 657,0 milliards. Elles sont en hausse de 574,3 milliards (+13,8%) par rapport à 2021.

Tableau 10 : Charges budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards)

Libellés	LFI 2022 (a)	LFR 2022 (b)	LFR révisée 2022 (c)	Ordonnancement 2021 (d)	Ordonnancement 2022 (e)	Taux d'exécution (%) (e/b)	Variation (%) ((e-d)/d)
A-DEPENSES COURANTES	2 645,4	2 998,4	3 484,3	2 806,5	3 237,6	108,0	15,4
I - Dépenses de personnel	1 138,5	1 187,9	1 225,3	1 075,0	1 193,1	100,4	11,0
Traitements (Salaires)	1 072,1	1 121,5	1 107,2	1 008,1	1 106,7	98,7	9,8
Autres dépenses de personnel	66,4	66,4	118,1	66,9	86,4	130,2	29,2
II - Biens et services	997,2	940,8	1 329,4	989,8	893,1	94,9	-9,8
III - Transferts et subventions	509,7	869,7	929,6	741,7	1 151,5	132,4	55,2
Bourses et subventions	265,5	625,5	685,4	506,0	901,2	144,1	78,1
Transfert (Pensions y compris)	244,2	244,2	244,2	235,7	250,3	102,5	6,2
B-DEPENSES EN CAPITAL	1 479,0	1 419,0	1 570,7	1 104,7	1 278,8	90,1	15,8
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	664,2	620,2	771,9	582,9	580,6	93,6	-0,4
II - Participation	25,0	10,0	10,0	19,9	10,0	100,0	-49,7
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	9,0	9,0	11,1	0,0	0,0	-100,0
IV - Financement extérieur	779,8	779,8	779,8	490,8	688,3	88,3	40,2
C - DETTE PUBLIQUE	1 475,3	1 560,3	922,7	1 179,1	1 299,6	83,3	10,2
I - Dette publique intérieure	677,0	677,0	350,3	443,1	638,6	94,3	44,1
Principal	513,1	510,4	183,7	294,3	516,7	101,2	75,6
Intérêts	79,9	82,6	82,6	76,8	41,9	50,7	-45,5
Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	84,0	72,0	80,0	95,3	11,2
II - Dette publique extérieure	798,3	883,3	572,4	736,0	661,0	74,8	-10,2
Principal	638,6	726,3	415,4	571,2	492,3	67,8	-13,8
Intérêts	159,7	157,0	157,0	164,8	168,8	107,5	2,4
DEPENSES BUDGETAIRES (A+B+interets)	4 364,0	4 657,0	5 294,6	4 152,8	4 727,1	101,5	13,8
TOTAL (A+B+C)	5 599,7	5 977,7	5 977,7	5 090,3	5 816,1	97,3	14,3

Source : MINFI/DGB

2.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Elles comprennent les dépenses de personnel, les achats des biens et services, et les transferts et subventions. En 2022, les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) s'établissent à 3 237,6 milliards sur une prévision de 2 998,4

milliards, soit un dépassement de 239,2 milliards. Par rapport à 2021, elles augmentent de 431,1 milliards (+15,4%), du fait de la hausse des subventions.

2.1.1. Dépenses de personnel

Elles sont constituées des salaires (environ 95% du total) et des autres dépenses de personnel.

En 2022, les salaires se chiffrent à 1 106,7 milliards, soit un taux d'exécution de 98,7% sur les 1 121,5 milliards prévus dans la LFR. Par rapport à 2021, la masse salariale augmente de 98,6 milliards (+9,8%), en lien avec d'une part, la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux revendications des enseignants et d'autre part, l'accélération des prises en charge des ex-temporaires, des enseignants du primaire et du personnel de la santé.

Par ailleurs, l'assainissement du fichier solde de l'Etat a permis de faire des économies budgétaires de 35,6 milliards relativement aux opérations suivantes

Tableau 11 : Economies budgétaires issues de l'assainissement du fichier solde en 2022

Libellé de l'opération	Montant (en milliards)
Contrôle des rappels avant mise en paiement	1,4
Suspensions des pensions d'invalidité à l'encontre des pensionnés	11,9
Suspensions sur les ordres de recettes émis à l'encontre des pensionnés	1,3
Identification et de suspension des matricules multiples	1,1
Assainissement du fichier consulaire	1,0
Recouvrement des salaires <i>post mortem</i> auprès des établissements de crédits des agents publics ou pensionnés décédés.	18,9
Total	35,6

Source : MINFI/DGB

Les autres dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 86,4 milliards pour une prévision de 66,4 milliards, soit un dépassement de milliards pour (explication). Comparativement à 2021 où elles étaient de 66,9 milliards, ces dépenses augmentent de 19,5 milliards (+29,1%).

2.1.2. Dépenses de biens et services

Elles concernent les acquisitions des biens et des services destinés au fonctionnement de l'administration. En 2022, les dépenses de biens et services sont exécutées à hauteur de 893,1 milliards sur une dotation révisée de 940,8 milliards, soit un taux d'exécution de 94,9%. Comparées à l'exercice 2021, elles baissent de 96,7 milliards (-9,8%).

2.1.3. Transferts et subventions

Les transferts et subventions sont composés des bourses et subventions et, des pensions. Au terme de l'exercice 2022, ces dépenses s'élèvent à 1151,5 milliards pour une prévision de 869,7 milliards, soit un dépassement de 281,8 milliards. Par rapport à l'exercice 2021, les dépenses de transferts et

subventions augmentent de 409,8 milliards (+55,3%), en lien avec la hausse de la subvention des prix de carburants à la pompe.

Les bourses et subventions sont constituées des subventions à verser, des bourses et stages et, des contributions aux organisations internationales. Elles ont été exécutées à hauteur de 901,2 milliards sur une dotation de 625,5 milliards, soit un dépassement de 275,7 milliards. Par rapport à 2021, les bourses et subventions sont en hausse de 395,2 milliards (+78,1%).

Les ordonnancements effectués au titre des pensions s'élèvent à 250,3 milliards pour une dotation de 244,2 milliards, soit un taux d'exécution de 102,5%. Par rapport à 2021, les pensions augmentent de 14,6 milliards (+6,2%).

2.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur financements extérieurs.

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1 278,8 milliards sur une dotation révisée de 1 419,0 milliards, soit un taux d'exécution de 90,1%.

Le taux d'exécution des dépenses de capital sur financements extérieurs est de 88,3 %, et celui sur ressources propres est de 93,6%.

Comparées aux réalisations cumulées à fin décembre 2021, les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de 174,1 milliards (+15,8%), malgré la baisse des dépenses de réhabilitation (-11,1 milliards) et de participation (-9,9 milliards).

2.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes de l'exercice 2022 s'élèvent à 580,6 milliards sur une dotation révisée de 620,2 milliards. En glissement annuel, elles enregistrent une baisse de 2,3 milliards (-0,4%).

2.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs

A fin décembre 2022, les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 688,3 milliards pour une dotation révisée de 779,8 milliards. En glissement annuel, elles s'accroissent de 197,5 milliards (+40,2%), en lien avec la hausse des décaissements sur la forme de prêts projets (+235 milliards par rapport à 2021).

2.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique comprend le service de la dette publique

extérieure et le service de la dette publique intérieure. Au terme de l'exercice 2022, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 299,6 milliards sur une prévision révisée de 1 560,3 milliards, soit un taux d'exécution de 83,3%. Comparativement à 2021, le service de la dette publique augmente de 120,5 milliards (+10,2%), ceci essentiellement dû au service la dette intérieure. Le ratio du service de la dette sur les recettes internes est de 29,6% contre 33,7% en 2021 en raison du rachat partiel de l'Eurobond émis en 2015.

2.3.1. Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette publique intérieure au titre de l'exercice 2022 est de 638,6 milliards, pour une prévision de 677 milliards, soit un taux d'exécution de 94,3%. Par rapport à l'exercice 2021, il est en hausse de 195,5 milliards (+44,1%) du fait des efforts consentis pour la réduction du stock des arriérés de dette intérieure, et l'apurement progressive des restes à payer et de la dette non structurée auprès des prestataires et créanciers intérieurs.

2.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au terme de l'exercice 2022, le service de la dette publique extérieure s'élève à 661 milliards, soit un taux d'exécution de 74,8%. Comparativement à l'exercice 2021, il baisse de 75 milliards (-10,2%).

TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES

La bonne tenue des cours mondiaux des produits exportés par le Cameroun a conduit à l'adoption d'une loi de finances rectificative, et a permis l'amélioration des résultats budgétaires.

3.1. Soldes budgétaires

Le tableau suivant présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget.

Tableau 12 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
Recettes internes	4 497,4	Dépenses courantes	3 441,8
Recettes fiscales brutes	3 187,1	Intérêts et commissions bruts	210,7
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	80,0	<i>Allègement intérêts dette extérieure</i>	0,0
Recettes fiscales nettes	3 107,1	Dépenses de personnel	1 193,1
Recettes pétrolières	973,8	Biens et services	886,5
Recettes non fiscales	232,3	<i>Dont Études et maîtrise d'œuvre lié à l'investissement</i>	
Total Recettes internes nettes	4 313,2	Transferts courants	1 151,5
Dons	104,2	<i>Dont transferts en capital au CTD et EP</i>	
Dons programmes	55,3	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	
Dons projets	48,9	Dépenses en capital	1 278,9
Recettes exceptionnelles	0,0	Financements extérieur	688,3
Recettes de privatisations		Ressources propres	580,6
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	6,6	Participation/restructuration	10,0
Recettes nettes budget général	4 410,8	Autres dépenses	-2,2
		Prêts nets	-2,2
		Dépenses budget général	4 718,5
Ii – comptes spéciaux du trésor			
Comptes d'affectation spéciale	6,6	Comptes d'affectation spéciale	6,6
<i>Dont fonds spécial covid-19</i>	6,6	<i>Dont fonds spécial covid-19</i>	6,6
<i>Fonds de concours (Dons)</i>			
<i>Autres comptes d'affectation spéciale</i>	0,0	<i>Autres comptes d'affectation spéciale</i>	0,0
Total recettes budgétaires nettes de l'état	4 417,4	Total dépenses budgétaires de l'Etat	4 725,1
Iii - soldes			
	Montant	% du PIB	
Capacité/besoin de financement	-309,9	-1,1	
Solde global	-307,7	-1,1	
Solde primaire	-97,0	-0,4	
Solde primaire non pétrolier	-1 070,9	-3,9	
Solde de référence de la CEMAC	-811,6	-2,9	

Source : DGB

*(Recettes internes - Remboursement des crédits de TVA) ou (Recettes fiscales nettes + Recettes non fiscales + Recettes non pétrolières)

**Dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) + (intérêts et commissions)

3.1.1. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses totales. Un solde négatif exprime un déficit budgétaire tandis qu'un solde positif traduit un excédent budgétaire. En 2022, le solde est déficitaire de 307,7 milliards, soit 1,1% du PIB contre 2,5% du PIB en 2021. Par rapport à 2021, le déficit se réduit de 316,5 milliards.

3.1.2. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêt de la dette. C'est un indicateur qui renseigne sur la capacité d'un pays à faire face à ses engagements sans recourir aux ressources extérieures.

En 2022, le solde primaire est déficitaire de 97,0 milliards sur une prévision révisée de 360 milliards ; Il s'améliore ainsi de 0,9 point de pourcentage pour se situer à 0,4% du PIB. Par rapport à 2021, Il est en réduction de 285,6 milliards.

3.1.3. Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières. Le déficit du solde primaire non pétrolier s'est aggravé de 206,1 milliards par rapport à 2021 pour se situer à 1 070,9 milliards.

Tableau 13 : Soldes budgétaires en 2021 et 2022 (en milliards)

Nature du solde	Montant LFR 2022	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Variation 2022/2021
Solde primaire	-360	-382,6	-97,0	285,6
% du PIB	-1,3	-1,5	-0,4	
Solde primaire non pétrolier	-1 166,0	-864,8	-1 070,9	-206,1
% du PIB	-4,3	-3,5	-3,9	
Solde global	-682,7	-624,2	-307,7	316,5
% du PIB	-2,5	-2,5	-1,1	

Source : MINFI/DGB

3.2. Financement

3.2.1. Emplois

Outre le besoin de financement de 307,7 milliards découlant des opérations budgétaires, le Gouvernement a fait face en 2022 à d'autres charges de financement et de trésorerie d'un montant de 1 157,8 milliards composées de l'amortissement de la dette (1 009,0 milliards), de 80,0 milliards au titre du remboursement de crédit de TVA, des reste à payer trésor (y compris dette non structurée CAA) de 62,8 milliards et des paiements au profit des correspondants du Trésor de 6,0 milliards ; l'écart de financement étant de 105,5 milliards.

3.2.2. Ressources

Pour couvrir ses besoins, l'État a mobilisé en 2022 des financements d'un montant de 1 571,0 milliards, dont 639,3 milliards de prêts projets, 485,3 milliards d'émissions de titres publics, 296,4 milliards d'appuis budgétaires, 80,0 milliards de tirages sur le compte séquestre TVA et 70,0 milliards de tirages sur DTS.

Tableau 14 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

Besoins de financement et de trésorerie	MONTANT	Ressources de financement et de trésorerie	MONTANT
Déficit budgétaire global	307,7	Prêts projets	639,3
Amortissement Dette structurée (hors correspondants)	1 009,0	Emission des Titres publics	485,3
Dette extérieure	492,3	Appuis Budgétaires	296,4
Dette intérieure	516,7	Financement bancaire	80,0
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	62,8	<i>Compte séquestre TVA</i>	80,0
Remboursement des crédits TVA	80	Financements exceptionnels	70,0
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	6,0	<i>Tirage DTS</i>	70,0
Ecart de financement	105,5	<i>Financement BID (CAS Reconstruction)</i>	0,0
TOTAL	1 571,0	TOTAL	1 571,0

Source : DGB

3.3. Indicateurs caractéristiques des finances publiques

Généralement, l'état des finances publiques peut être analysé par une batterie d'indicateurs, chacun étant adapté à une question, les insuffisances de l'un pouvant être compensées par les caractéristiques de l'autre. Les indicateurs permettent de comparer les résultats de l'exécution budgétaire aux objectifs du programme économique et financier et de surveillance multilatérale.

3.3.1. Indicateurs du suivi du programme économique et financier 2021-2024

Le Gouvernement a conclu avec le FMI, le 29 juillet 2021, un programme appuyé par la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit sur la période 2021-2024. Dans le cadre de l'exécution de ce programme, le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs à fin décembre 2022. S'agissant des cibles indicatives, le pays a respecté deux (02) sur quatre (04).

3.3.1.1. Recettes non pétrolières

En s'établissant à 3 419,4 milliards contre un objectif plancher du programme de 3 275 milliards, le Cameroun a respecté le critère sur les recettes non pétrolières.

3.3.1.2. Accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs

A fin décembre 2022, le Cameroun a plutôt accumulé les arriérés de paiement intérieur à hauteur de 47,1 milliards au lieu d'un remboursement plancher de 85 milliards fixé par le PEF. Ce critère n'a donc pas été observé.

3.2.1.3. Interventions directes de la SNH

A fin décembre 2022, la SNH a reversé 774,5 milliards au titre de redevance pétrolière, dont 183,9 milliards sous forme d'interventions directes. Le plafond étant fixé à 145 milliards, le Cameroun n'a pas observé cette cible indicative.

Tableau 15 : Indicateurs du suivi du programme économique à fin décembre 2022

Libellés	Cibles	Réalisations
A- Critères de performance quantitatifs périodiques		
1-Plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier	-1083,0	-1070,9
2-Plafond du financement intérieur net de l'Administration centrale (hors financement FMI)	46,0	-64,9
3-Plafond du besoin net de financement de l'Administration centrale auprès de la Banque Centrale (hors financement du FMI)	170,0	-83,5
4-Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	647,0	494,3
B- Cibles indicatives		
1-Plancher sur les recettes non pétrolières	3 275,0	3 419,4
2-Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	1062,0	1 576,0
3- Plafond des interventions directes de la SNH	145,0	183,9
4-Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-85,0	47,1

Source: MINFI/DP

3.3.1.4. Dépenses sociales

Les dépenses sociales sont les dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du Gouvernement. Elles concernent les dépenses courantes et en capital des administrations intervenant dans les secteurs sociaux (MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINTSS, MINJEC, MINPROFF, MINAS), auxquelles sont également associées les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), les dépenses liées au CAS COVID et les dépenses du Projet Filets Sociaux.

À fin décembre 2022, les dépenses sociales exécutées base ordonnancement, se chiffrent à 1 576 milliards. Comparativement à la cible de 1 062 milliards, elles sont en dépassement de 514 milliards, traduisant ainsi le respect du critère du programme. Cette performance est principalement induite par les dépenses enregistrées au niveau, des administrations du secteur de l'éducation (MINESEC et MINEDUB), de la santé (MINSANTE) et des subventions du prix du carburant à la pompe.

Tableau 16 : Exécution des dépenses sociales en 2022 (en milliards)

	CP LFR (a)	CP révisés (b)	Ordo. Hors avances (e)	Salaires, pensions et avance de trésorerie à régulariser (d)	Ordo. Globaux (e)= (e)+(d)	Taux d'ordo. (%) (f) = (e)/(b)	Taux de reste à Ordo. (%) (g) = [(b) – (e)] / (b)
INTERVENTIONS DANS LES MINISTÈRES							
A – Dépenses courantes	879.9	878.4	128.5	605.4	733.9	83.5	16.5
Dépenses de personnel	634.0	631.8	3.3	605.4	608.7	96.3	3.7
Biens et services	197.8	203.6	102.8	0.0	102.8	50.5	49.5
Transferts et subventions	48.0	43.0	22.4	0.0	22.4	52.1	47.9
B – Dépenses en capital	156.6	157.9	140.9	0.0	140.9	89.3	10.7
Dépenses d'investissement sur RIO	74.5	75.8	14.0	0.0	14.0	18.5	81.5
Financement extérieur	82.1	82.1	126.9	0.0	126.9	154.6	-54.6
Total des interventions dans les ministères	1 036.5	1 036.3	269.4	605.4	874.8	84.4	15.6
AUTRES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT							
Régies d'avance	8.4	8.4	8.4	0.0	8.4	100.0	0.0
Chapitres Communs	22.0	22.0	22.0	0.0	22.0	100.0	0.0
CAS COVID-19	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Subventions des prix administrés	619.7	619.7	617.7	0.0	617.7	99.7	0.3
Projet Filets Sociaux	15.2	15.2	20.9	0.0	20.9	137.6	-37.6
Total des autres interventions du gouvernement	765.3	765.3	669.1	0.0	669.1	87.4	12.6
DEPENSES A REGULARISER							
Recettes affectées	21	21	0	23.5	23.5	111.9	-11.9
Avances de trésorerie	0.7	0.7	0	0.7	0.7	100	0
FINEX hors Loi des Finances	7.9	7.9	0	7.9	7.9	100	0
Total des dépenses à régulariser	29.6	29.6	0	32.1	32.1	108.4	-8.4
TOTAL DEPENSES SOCIALES	1 831.5	1 831.2	938.5	637.5	1 576.0	86.1	13.9

Source : MINFI/DGB.

3.3.1.5. Dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles

A fin décembre 2022, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 540,3 milliards, soit 14,1% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 9,6% en 2021. Par rapport au plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI, ces dépenses sont en dépassement de 9,1 points.

La hausse de ce ratio est essentiellement imputable aux avances de trésorerie pour régler en urgence la dette due aux marketeurs en réponse à la pénurie de carburant.

Tableau 17 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2022

RUBRIQUES	2022	
	Montant	Poids
Régies d'avances	57,2	1,5%
Engagement provisionnel	0	0,0%
Avances de trésorerie	483,1	12,6%
Montant des procédures dérogatoires	540,3	14,1%
DEPENSES TOTALES (hors FINEX et service de la dette)	3 828,2	

Source : MINFI/DGB

3.3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC

Au titre de l'exercice 2022, le Cameroun a respecté un (01) critère de convergence sur les quatre (04). Il s'agit du critère ratio du stock de la dette de l'Etat sur le PIB qui doit être inférieur ou égal à 70%.

3.3.2.1. Solde budgétaire de référence

Il correspond au solde global hors pétrole augmenté de 80% du ratio moyen des recettes pétrolières sur le PIB au cours des trois dernières années. En 2022, il s'est établi à -811,6 milliards (-2,9% du PIB) après -2,5% du PIB en 2021. Le Cameroun n'a pas respecté le critère (supérieur à -1,5% du PIB).

3.3.2.2. Ratio d'endettement public

Au terme de l'année 2022, l'encours de la dette s'est accru de 1 009 milliards, soit 3,6% du PIB pour se situer à 12 361 milliards (44,2% du PIB).

3.3.2.3. Non accumulation des arriérés

Le Cameroun a accumulé des arriérés à hauteur de 196 milliards en 2022, et n'a pas respecté le critère sur la non accumulation des arriérés.

Tableau 18 : État de réalisation des critères de convergence

Critères de convergence	Norme	2020	2021	2022
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	> -1,5%	-3,3	-2,5	-2,6
Taux d'inflation moyen annuel (en %)	< 3%	2,5	2,3	6,3
Stock de la dette publique totale/ PIB nominal	≤ 70%	40,3	45,3	44,2
Accumulation d'arriérés	0		155,8	196

Source : Autorités camerounaise (INS, DP/MINFI, CAA)

Par ailleurs, des indicateurs de surveillance sont en vigueur dans la zone CEMAC depuis 2017. Ils servent de signaux d'alerte relativement aux différents risques qui pèsent sur la situation macroéconomique.

3.3.2.4. Taux de pression fiscale

Ce taux définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale et traduit l'effort de recouvrement des ressources de l'Etat pour faire face à ses charges. Le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est passé de 12,2% en 2021 à 12,7% en 2022. Le Cameroun n'a pas respecté ce critère (supérieur à 17%).

3.3.2.5. Masse salariale/recettes fiscales

Cet indicateur mesure la capacité d'un Etat à supporter sa masse salariale à partir des recettes fiscales mobilisées. En 2022, le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 34,7%, inférieur au plafond de 35%. Le Cameroun a respecté ce critère pour la toute première fois.

3.4. Exécution du plan de trésorerie

L'année 2022 a été marquée par une mobilisation des ressources base caisse de 5 061,0 milliards, constituées de 3 706,0 milliards de recettes propres et 1 355,0 milliards de financement (y compris les tirages dans les comptes de réserve). Les dépenses quant à elles se sont chiffrées à 5 036,8 milliards, constituées des dépenses budgétaires pour un montant de 2 633,3 milliards et des charges de trésorerie de 2 403,5 milliards.

Tableau 19 : Situation résumée d'exécution du plan de trésorerie (en milliards)

Libellés	2021	2022	Ecart	Variation (en %)
Total encaissement et financement	3 831,0	5 061,0	1 230,0	32,1
Encaissements	2 958,6	3 706,0	747,4	25,3
Ressources de trésorerie	872,4	1 355,0	482,6	55,3
Total Décaissements	3 843,1	5 036,8	1 193,7	31,1
Dépenses budgétaires	2 051,8	2 633,3	581,5	28,3
Charges de trésorerie	1 791,3	2 403,5	612,2	34,2
Disponibilités en début de période	27,5	8,0	-19,5	-70,9
Solde de trésorerie	15,4	32,2	16,7	108,6

Source : MINFI/CTRB

Au 31 décembre 2022, les restes à payer sont évalués à 483,6 milliards, en baisse de 58,4 milliards (-10,8%) par rapport au 31 décembre 2021. Ils sont constitués de 115,7 milliards des arriérés au titre des exercices antérieurs à 2022 et 367,9 milliards des instances de l'exercice 2022.

S'agissant des restes à payer des exercices antérieurs à 2022 évalués à fin 2021, ils ont connu une réduction de 426,33 milliards, du fait essentiellement des paiements effectifs. L'apurement de ces instances concerne les autres dépenses de personnel (-13,58 milliards), les biens et services (-133,11 milliards), les dépenses en capital (-163,23 milliards), les transferts et

subventions (-81,57 milliards), la dette flottante (-4,34 milliards) et les dépenses de la COVID-19 (-25,37 milliards).

Malgré ces actions d'apurement des restes à payer, deux principaux facteurs négatifs subsistent : (i) un faible niveau d'apurement par rapport à l'objectif de la loi de finances (-58,42 milliards contre une projection de -146 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 40,0%) ; (ii) des délais de paiement encore élevés (plus de 150 jours après prise en charge Trésor alors que le délai retenu dans le cadre du PEF est de 90 jours maximum).

Cette situation s'explique entre autres par : (i) les avances de trésorerie sur les dépenses non budgétisées qui évincent du circuit de paiement des dépenses régulièrement budgétisées ; (ii) les conventions de dettes croisées rendues exécutoires au courant de l'exercice de leur signature et qui contribuent à améliorer la performance des administrations d'assiette par les couvertures qui en découlent alors que la contrepartie en dépense est, soit rattachée à un exercice budgétaire précédent, soit affectée au service de la dette intérieure ; (iii) les mauvaises procédures budgétaires (sauvegarde de crédit) sans lien avec la trésorerie disponible ou projetée.

Tableau 20 : Etat des restes à payer à fin décembre 2022 (en milliards)

Libellés	Autres Dépenses de Personnel	Biens et Services	Investissement & Fonds de contrepartie	Transferts et subventions	2 Dette intérieure (Budget)	Dépenses COVID	Total
Encours des RAP au 31 décembre 2021	18,73	164,1	208,42	111,58	13,81	25,37	542,01
Encours des RAP au 31 décembre 2022	22,67	143,05	147,67	125,71	4,34	40,15	483,59
Dont gestion courante (2022)	17,52	112,06	102,48	95,7	0	40,15	367,91
Exercices antérieurs à 2022	5,15	30,99	45,19	30,01	4,34	0	115,68

Source : MINFI/DGTFCM

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé des **comptes des correspondants et déposants** se situe à 1 008,8 milliards, contre 899,2 milliards au 31 décembre 2021, en hausse de 12,2%. Par ailleurs, l'audit de ces comptes se poursuit en vue de l'annulation des instances non exigibles et de l'élaboration d'un plan d'apurement pour les instances exigibles.

Tableau 21 : Plan de trésorerie (en milliards)

(En milliards de F.CFA)	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
1.RECETTES INTERNES ET DONS	276,90	220,38	402,31	317,40	257,2	300,6	355,2	283,9	287,3	343,6	307,2	353,9	3 706,0
1.1.RECETTES PETROLIERES	38,81	27,64	45,92	96,20	50,7	50,6	131,6	50,6	60,3	112,7	62,1	62,6	789,8
1.1.1.Redevance SNH - Solde transférable au Trésor	27,85	27,64	40,79	45,48	50,7	50,6	50,5	50,6	60,3	61,5	62,1	62,6	590,6
1.1.2.Impôts sur les sociétés pétrolières	10,95		5,13	50,73			81,1			51,2			199,1
1.2.RECETTES NON PETROLIERES	238,10	192,75	356,40	221,20	206,5	250,0	223,7	233,3	227,0	231,0	245,1	291,3	2 916,2
1.2.1.Recettes fiscales	235,40	190,91	347,17	220,40	201,4	228,4	222,4	228,2	226,0	220,7	240,0	286,7	2 847,4
1.2.1.1.Impôts et taxes	182,96	139,03	286,81	165,37	144,9	162,0	156,5	153,8	160,1	151,8	162,6	197,9	2 063,7
1.2.1.2. Recettes douanières	52,44	51,89	60,36	55,04	56,5	66,4	65,8	74,4	65,8	68,9	77,3	88,8	783,7
1.2.2. Recettes non fiscales	2,70	1,83	9,23	0,80	5,1	21,7	1,3	5,1	1,0	10,3	5,1	4,6	68,8
1.3.DONS	0,00												0,0
2.TOTAL DES DEPENSES	156,97	121,32	200,83	159,61	187,38	216,6	335,6	256,5	235,1	222,9	285,3	255,3	2 633,3
2.1.DEPENSES DE PERSONNEL	94,03	93,62	101,78	100,53	119,58	103,8	109,4	107,8	109,7	108,1	107,7	113,8	1 269,7
2.1.1.Salaires et pensions	94,03	93,34	98,00	95,27	115,07	100,7	105,8	105,9	105,0	106,8	104,8	102,5	1 227,1
2.1.2.Autres dépenses de personnel	0,00	0,28	3,78	5,26	4,51	3,1	3,7	1,9	4,6	1,3	2,9	11,3	42,6
2.2.BIENS ET SERVICES	0,00	0,31	33,36	23,33	36,88	41,1	76,9	34,8	50,9	48,3	62,4	59,6	467,9
2.3.DEPENSES EN CAPITAL	8,84	4,38	12,95	4,59	6,77	11,5	38,3	27,7	25,9	15,6	21,8	17,7	196,0
2.3.1.Sur ressources internes	0,00	1,80	10,80	3,41	4,67	9,8	27,8	27,7	24,1	13,5	21,8	16,3	161,7
2.3.2.CAN	8,84	2,58	2,16	1,17	2,10	1,7	10,4		1,8	2,1		1,4	34,2
2.3.3.PLANUT	0,00												0,0
2.3.4.Participation Restructuration	0,00												0,0
2.4.TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	1,24	12,71	40,71	27,07	11,04	6,1	50,6	49,5	31,1	42,8	58,8	52,4	384,1
<i>Dt Marketeurs</i>							49,0	43,0	30,4	37,9	33,1	38,2	231,6
2.5.CONTRIBUTIONS	1,50	1,09	2,29	2,12	2,05	2,7	3,3	2,9	2,9	1,6	4,0	1,5	27,9
2.6.DEPENSES A REGULARISER	51,35	9,21	9,74	1,97	11,07	51,5	57,1	33,8	14,6	6,5	30,7	10,2	287,7
SOLDE DE SORTIE AVANT FINANCEMENT	119,93	99,07	201,48	157,79	69,82	84,0	19,7	27,4	52,2	120,8	21,9	98,6	1 072,7
BALANCE D'ENTREE	8,02	0,90	9,56	13,02	0,04	1,3	92,7	0,1	-16,2	2,5	0,1	6,4	8,0
3.FINANCEMENT NET	-127,06	-90,41	-198,01	-170,77	-68,54	7,3	-112,3	-43,7	-33,5	-123,3	-15,5	-72,9	-1 048,6
3.1.RESSOURCES DE TRESORERIE	-6,65	52,63	2,45	-53,04	129,41	91,6	38,7	38,9	55,2	-35,5	113,4	11,0	438,2
3.1.1.Emissions de titres publics	37,38	10,81	39,34	-30,00	180,50	26,0	-21,2	2,2	102,7	8,4	66,5	-0,4	422,2
3.1.1.1.Emissions nette des BTA	37,38	0,96	-48,53	-30,00	0,00	-24,3	-21,2	2,2	25,1	-10,6	53,6	-0,4	-15,7
- Emissions des BTA	67,00	39,96	3,97			19,7	81,8	27,7	25,1	9,3	73,6	19,6	367,8
- Remboursements des BTA	-29,62	-39,00	-52,50	-30,00		-44,0	-103,0	-25,5		-19,9	-20,0	-20,0	-383,5
3.1.1.2.Emissions ECMR et OTA	0,00	9,85	87,87		180,50	50,3			77,6	19,0	12,9		438,0
3.1.2.Appuis budgétaires	0,00				45,92			50,0				53,0	148,9
3.1.3.DTS FMI	0,00	70,00											70,0
3.1.4.Financement bancaire	0,00				55,23								55,2
3.1.5.Financement exceptionnel	0,00												0,0
3.1.6.Tirage net comptes de réserve (Accumulation dépôt)	-44,03	-28,18	-36,89	-23,04	-152,24	65,6	60,0	-13,3	-47,5	-44,0	46,9	-41,6	-258,2
3.1.6.1.Tirage	14,00	35,82	81,00	42,00	84,13	129,5	116,3	34,0	10,0	5,0	94,9	12,0	658,6
3.1.6.2.Reversement	58,03	64,00	117,89	65,04	236,37	63,9	56,3	47,3	57,5	49,0	48,0	53,6	916,8
3.1.6.2.1. Provision ECMR	4,63	4,63	4,63	4,63	4,63	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	55,6
3.1.6.2.2. Provisions OTA	13,62	16,51	14,98	22,46	19,04	8,1	6,5	11,6	11,6	11,6	11,6	11,8	159,5
3.1.6.2.3. Provisions Eurobond	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	60,0
3.1.6.2.4. Débit d'office Remboursement PLANUT	5,02	5,02	4,90	4,90	4,90	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	5,7	4,7	59,1
3.1.6.2.5. Débit d'office Remboursement TVA	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	17,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		87,0
3.1.6.2.6. Débit d'office Fonds Routier	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0			50,0
3.1.6.2.7. Débit d'office FEICOM	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0		5,0	55,0
3.1.6.2.8. Débit d'office CFC	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0			10,0
3.1.6.2.9. Débit d'office Basket Fund	3,82	4,98	10,00	10,05	2,30	5,0	17,3	3,2	4,8	3,0	14,0	11,6	90,0
3.1.6.2.10. Autres dettes (Eneo, Neptune, Total, Green oil...)	2,94		6,87			8,3			8,7			10,8	37,6
3.1.6.2.11. Reversement comptes de disponibilités	5,00	9,85	53,50		182,50					2,0			252,9
3.2.CHARGES DE TRESORERIE	-120,41	-143,04	-200,47	-117,72	-197,94	-84,3	-151,0	-82,6	-88,7	-87,8	-128,9	-83,9	-1 486,8
3.2.1.Service de la dette	-40,00	-99,30	-66,10	-59,50	-61,00	-48,3	-127,0	-73,6	-60,7	-73,0	-36,0	-80,4	-824,9
3.2.1.1.Dette extérieure	-26,50	-85,80	-46,10	-50,00	-38,40	-37,1	-114,0	-58,0	-49,0	-60,0	-34,0	-61,4	-660,3
3.2.1.2.Dette intérieure	-13,50	-13,50	-20,00	-9,50	-22,60	-11,2	-13,0	-15,6	-11,7	-13,0	-2,0	-19,0	-164,6
3.2.2.Remboursement ECMR	0,00												-55,6
3.2.3.Remboursement OTA+ intérêts	0,00	-18,07	-4,56	-9,13	-124,56	-7,3			-1,2	-7,8	-30,8	-3,2	-206,6
3.2.4.Remboursement Eurobonds+ intérêts							-26,7						-26,7
3.2.5.Apurement des restes à payer	-82,13	-39,96	-146,03	-38,28	-5,04	-5,2	-1,6	-3,2	-1,7	-1,6	-1,1	-0,1	-325,8
3.2.6.Service financier des correspondants	1,72	14,29	16,22	-10,82	-7,34	-23,6	4,3	-5,8	-25,1	-5,4	-5,3	-0,3	-47,1
3.2.5.1. Dépôts	30,15	31,03	50,22	28,19	24,76	27,0	28,7	26,6	27,9	30,2	28,5	30,3	363,4
3.2.5.1. Retraits	-28,43	-16,74	-34,00	-39,01	-32,10	-50,5	-24,4	-32,4	-53,0	-35,6	-33,8	-30,5	-410,5
Solde de sortie	0,90	9,56	13,02	0,04	1,32	92,7	0,1	-16,2	2,5	0,1	6,4	32,2	32,2

Source : MINFI/DGTCFM

3.5. Réforme du Compte Unique du Trésor

Le Compte Unique du Trésor (CUT) est un compte courant logé dans les livres de la BEAC. Il a été ouvert en 2007 dans le cadre de la réforme des systèmes de paiement pour rationaliser la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Toutefois, le CUT actuel présente des limites : (i) certaines ressources publiques échappent encore au champ d'application ; (ii) la fonction bancaire est insuffisante vis-à-vis des correspondants et des déposants du Trésor public ; (iii) plusieurs acteurs interviennent dans la chaîne de traitement des paiements ; (iv) pendant que le CUT possède des sous comptes, les systèmes d'information de la BEAC imposent une gestion centralisée des liquidités.

La réforme du Compte Unique de Trésor a pour objectifs principaux :

- d'arrimer sa gestion au cadre législatif et réglementaire et aux bonnes pratiques internationales en matière de gestion des finances publiques ;
- d'avoir une vue globale sur l'ensemble des liquidités publiques dans le système bancaire en temps réel.

Pour atteindre ces deux objectifs principaux, un document de stratégie en cinq axes a été élaboré. L'un des axes cible l'élargissement du périmètre du CUT à travers le recensement des comptes bancaires des entités publiques ainsi que la mise en place d'un plan de rapatriement des fonds logés dans les banques commerciales ; lesdits fonds étaient évalués à 165,6 milliards en février 2022.

La loi de finances 2023 a prévu une disposition qui donne au ministre des Finances le pouvoir d'ordonner d'office le rapatriement des fonds des autres entités dans le CUT avant fin 2025. De même, il est prévu la mise en place de l'Agence Banque de Trésor qui non seulement sera un poste comptable du réseau Trésor appelé à offrir un service bancaire aux déposants et aux correspondants du Trésor, mais également devra s'occuper de la monétique. Elle pourra servir de relais bancaire dans les zones dépourvues de banques commerciales pour la collecte de l'épargne.

Pour l'avenir, le groupe de travail chargé de la réforme du CUT envisage entre autres : (i) l'actualisation du cadre réglementaire de la gestion du CUT ; (ii) la relance, en accord avec les Banques et les autres entités publiques du rapatriement de leurs fonds dans le CUT et (iii) la clôture desdits comptes.

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTEES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualités ou des problématiques qui étayent ou impactent l'exécution du budget. Il s'agit de l'exécution du CAS COVID-19, de la mise en œuvre de la décentralisation, la passation et l'exécution des marchés publics, les procédures dérogatoires et les modalités d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

4.1. Mise en œuvre de la décentralisation

4.1.1. Transfert des compétences aux CTD

En 2022, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du processus de décentralisation, qui s'affine chaque jour davantage. En effet, un montant de 232,4 milliards de ressources de la loi des finances a été mis à la disposition des Communes et des Régions, pour répondre, par des interventions de proximité, aux besoins des populations.

S'agissant spécifiquement des Régions, après leur mise en service en 2021, l'année 2022 a été caractérisée par la mise en place progressive des administrations régionales, la finalisation de la réforme sur la fiscalité locale, la validation des documents de planification et la poursuite des signatures des décrets fixant les modalités d'exercice de leurs compétences. La satisfaction de ces préalables doit conduire au plein exercice des compétences transférées aux Régions.

4.1.2. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation

Le montant des ressources affectées à la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2022 est de 240,2 milliards, conformément au décret n°2023/034 du 20 janvier 2023. Il est en augmentation de 8,0 milliards (+ 3,4%) par rapport à 2021 et se répartit en 128,1 milliards pour le fonctionnement et 112,1 milliards pour l'investissement.

Au terme de l'exercice budgétaire, les dépenses ordonnancées au titre de l'ensemble des ressources transférées sont évaluées à 214,6 milliards pour une prévision de 232,4 milliards soit un taux d'exécution de 92%.

L'exécution des ressources transférées aux CTD en investissement entraîne une accumulation importante du stock de la dette et la sous consommation des crédits, due en grande partie à la non maîtrise par les acteurs de la chaîne de la dépense dans les CTD, des procédures et des délais qui régissent la commande publique et la mise à disposition tardive des autorisations de dépenses.

4.2. Passation et exécution des marchés publics

Cette section présente la situation au 31 décembre 2022 des opérations de programmation, de passation et d'exécution des marchés publics. Elle s'achève par un relevé de faits majeurs enregistrés dans la passation et l'exécution des marchés, ainsi que les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

4.2.1. Programmation des marchés publics

La passation et l'exécution des marchés publics ont fait l'objet d'une programmation par les Maîtres d'Ouvrage et les Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD), en relation avec le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

Au 31 décembre 2022, 7 739 marchés publics, correspondant à 6 177 Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), d'un montant global prévisionnel de 1 121,7 milliards ont été identifiés et programmés en ligne sur la plateforme COLEPS (Cameroon Online E-procurement System) et répartis comme suit :

- 904 marchés pour les Départements Ministériels, correspondant à 788 DAO, d'un montant total de 586,7 milliards ;
- 461 marchés pour les Projets/Programmes, correspondant à 363 DAO, d'un montant total de 212,4 milliards ;
- 781 marchés pour les Établissements Publics, correspondant à 637 DAO, d'un montant total de 78,6 milliards ;
- 374 marchés pour les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), correspondant à 355 DAO, d'un montant total de 14,8 milliards ;
- et, 5 219 marchés pour les CTD, correspondant à 4 034 DAO, d'un montant total de 229,2 milliards.

Au terme de l'exercice 2022, 817 MO/MOD ont satisfait à cette exigence réglementaire de programmation des marchés publics, sur un effectif de 831 recensés, soit un taux de participation de 98,3%. Des 9 344 marchés budgétisés, le taux de programmation des marchés publics est de 92,4%.

Cette programmation des marchés publics a été rendue publique à travers la large diffusion des Journaux de Programmation des Marchés (JPM) qui en résultent et leur publication « en ligne » sur la plateforme COLEPS (www.marchespublics.cm), ainsi que sur le site web du MINMAP (www.minmap.cm), eu égard aux exigences de la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

En janvier 2022, la programmation initiale des marchés publics était de 7 098 marchés, correspondant à 5 729 DAO, d'un montant global prévisionnel de

966,3 milliards. Avec l'actualisation 7 223 marchés ont été programmés ; ces marchés correspondent à 5 700 DAO, pour un montant prévisionnel global de 1 010,4 milliards.

4.2.2. Passation des marchés publics

Au terme de l'exercice 2022, on note comparativement à l'exercice 2021, une amélioration en moyenne de 02 points des performances des Maîtres d'Ouvrage/Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD) dans la passation des marchés publics, y compris par voie de Gré à Gré, comme suit :

- 5 429 Appels d'Offres ont été lancés sur les 5 673 prévus, soit un taux de lancement de 95,7%. Ce taux était de 97,0% en 2021 ;
- 6 828 marchés ont été attribués sur les 7 169 attendus, soit un taux d'attribution de 95,2%. Ce taux progresse de 0,4 point par rapport à 2021 ;
- 6 655 marchés ont été contractualisés sur les 7 146 attendus, soit un taux de signature de 93,1% contre 92,4% en 2021.

Par ailleurs, on note une amélioration de la contractualisation des marchés des Projets/Programmes et des Collectivités Territoriales Décentralisées. Par contre, l'on observe une baisse de performance dans les Départements Ministériels, les Établissements Publics et les Services Déconcentrés de l'État.

Tableau 22 : Performances globales de la passation des marchés publics de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Lancement AO				Attribution marchés			Signature marchés		
	Nombre d'AO prévus (1)	Nombre d'AO effectivement lancés (2)	Nombre de projets correspondants	Taux (%) de lancement d'AO [(2) / (1)]	Nombre de marchés prévus (3)	Nombre de marchés effectivement attribués (4)	Taux (%) d'attribution de marchés [(4) / (3)]	Nombre de contrats prévus (5)	Nombre de contrats	Taux (%) de signature de marchés [(6) / (5)]
Départements ministériels	597	555	665	93,0	702	655	93,3	702	606	86,3
Projets/programmes	322	242	317	75,2	384	282	73,4	364	275	75,5
Etablissements publics	606	581	720	95,9	745	695	93,3	745	680	91,3
Régions	4148	4051	5232	97,7	5338	5196	97,3	5335	5094	95,5
SDE	318	303	319	95,3	334	319	95,5	334	315	94,3
SDR	119	109	113	91,6	123	113	91,9	123	112	91,1
SDD	199	194	206	97,5	211	206	97,6	211	203	96,2
CTD	3830	3748	4913	97,9	5004	4877	97,5	5001	4779	95,6
Conseils régionaux	166	164	258	98,8	261	258	98,9	261	244	93,5
Communautés urbaines	197	162	204	82,2	242	189	78,1	242	150	62,0
Communes	3467	3422	4451	98,7	4501	4430	98,4	4498	4385	97,5
Total general	5673	5429	6934	95,7	7169	6828	95,2	7 146	6655	93,1

Source : MINMAP

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

S'agissant spécifiquement des procédures exceptionnelles de Gré à Gré, 648 marchés ont été passés suivant cette procédure au 31 décembre 2022, ce qui représente un taux de 8,4% sur un total de 7 739 marchés passés, en dessous de 1,6 point par rapport au seuil standard de 10%.

4.2.3. Exécution des marchés publics

L'exécution des marchés publics s'est améliorée en moyenne de 2 points par rapport à l'exercice 2021, en termes de démarrage et de réception des prestations, comme suit :

- 6 540 prestations ont effectivement démarré sur un total de 7 133 attendus ; soit un taux de démarrage des prestations de 91,7% ; en progression de 0,7 point comparé au 31 décembre 2021 ;
- 4 939 prestations ont été effectivement réceptionnées sur les 6 365 attendus ; soit un taux de réception des prestations de 77,6%, en hausse comparé aux 74,3% observé au 31 décembre 2021.

Comparativement au 31 décembre 2021, on note une bonne performance dans l'exécution des marchés des Projets/Programmes, des Établissements Publics et des CTD ; contrairement à ceux des Départements Ministériels et SDE.

Tableau 23 : Performances globales de l'exécution des marchés publics par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Démarrage prestations			Réception prestations		
	Nombre de marchés prévus (1)	Nombre de marchés effectivement démarrés (2)	Taux (%) de démarrage des prestations [(2) / (1)]	Nombre de prestations prévues (3)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (4)	Taux (%) de réception des prestations [(4) / (3)]
Départements ministériels	702	579	82,5	521	365	70,1
Projets/ programmes	356	266	74,7	205	122	59,5
Établissements publics	744	660	88,7	604	454	75,2
Régions	5331	5035	94,4	5 035	3 998	79,4
SDE	334	310	92,8	312	249	79,8
<i>SDR</i>	123	109	88,6	114	101	88,6
<i>SDD</i>	211	201	95,3	198	148	74,7
CTD	4997	4725	94,6	4 723	3 749	79,4
<i>Conseils Régionaux</i>	261	243	93,1	218	142	65,1
<i>Communautés Urbaines</i>	241	116	48,1	145	59	40,7
<i>Communes</i>	4495	4366	97,1	4 360	3 548	81,4
TOTAL GENERAL	7 133	6 540	91,7	6 365	4 939	77,6

Source : MINMAP

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

Pour ce qui est des procédures dérogatoires de Régie, 103 projets ont effectivement été exécutés suivant cette procédure sur les 154 demandes d'autorisations accordées et notifiées aux requérants.

4.2.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics

Au terme de l'exercice 2022, comme principaux faits majeurs l'on relève :

- la maîtrise du seuil de 10% des procédures exceptionnelles de gré à gré qui se situent à 8,4% ;
- au total, 103 projets ont effectivement été exécutés en régie sur les 154 demandes d'autorisation accordées et notifiées aux requérants ;
- le délai moyen de passation des marchés publics a été de 123 jours, soit 04 mois 03 jours pour ce qui est des procédures nationales ;
- le taux de marchés passés dans un délai inférieur à 5 mois est de 73,4%, en baisse par rapport au taux de 83,5% enregistré au 31 décembre 2021 ;
- le taux de marchés réceptionnés est de 77,6% contre 74,3% en 2021 ;
- l'annulation de 753 projets dont 89 suite à des virements de crédits et 664 principalement pour manque de financement ou d'absence d'éléments de maturité ;
- la passation « en ligne » de 111 marchés d'un montant total de 8,7 milliards, consécutive à la publication de 238 AAO d'un montant total de 98,9 milliards, largement au-dessus de l'objectif des 218 marchés à passer en 2022 via la plateforme COLEPS ;
- la passation de 1 615 marchés d'un montant global de 376,6 milliards sans aucune programmation préalable, parmi lesquels 955 passés en Régions pour un montant total 77,3 milliards. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 59, alinéas 1 et 5 du Code des Marchés Publics, réitérées aux points 64 et 66 de sa Circulaire d'Application.

4.2.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Dans le cadre de sa mission d'assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics, les actions ci-après ont été prises au cours de l'exercice 2022 par l'Autorité chargée des Marchés Publics :

- la prise des textes de portée explicative et clarificative d'une part et à caractère prescriptif d'autre part, notamment :
 - o la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 - o la lettre-circulaire n°000002/LC/MINMAP/CAB du 12 mai 2022 relative à la continuité du service public des marchés publics, en cas de sanction d'un

MO/MOD, ou des membres d'une Commission de Passation des Marchés, conformément aux dispositions des articles 194 et 195 du Code des Marchés Publics ;

- l'arrêté n°7/A/MINMAP du 01 janvier 2022 fixant les modalités de passation et d'exécution des accords-cadres ;
- l'arrêté n°166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.
- la signature de la note de service n°000017/NS/MINMAP/SG/DGMI du 10 février 2022 relative au traitement des dossiers des demandes d'autorisation des procédures dérogatoires de régie et exceptionnelle de gré à gré ;
- la création de dix-huit (18) nouvelles Commissions de Passation des Marchés dont celles auprès des Universités d'Ebolowa, de Bertoua et de Garoua respectivement par arrêtés n°168/A/MINMAP, n°169/A/MINMAP et n°170/A/MINMAP, tous du 13 juin 2022 ;
- la prise des actes de sanctions à l'encontre des acteurs reconnus coupables de mauvaises pratiques ou de manœuvres frauduleuses dans la passation et l'exécution des marchés publics. Pour cet exercice, 146 acteurs ont été sanctionnés dont 96 entreprises pour résiliation de marchés et suspension de la commande publique, et 50 acteurs pour fraude, faux et usage de faux dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics ;
- l'accompagnement de 65 MO/MOD pilotes dans la passation « en ligne » via COLEPS de 60% de leur portefeuille de marchés programmés, ainsi que la formation sur site des personnels des Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) ;*
- la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du projet de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics (Projet e-Procurement) à travers la sophistication et le développement de nouveaux modules du système COLEPS ;
- la prorogation au 31 décembre 2022 de la phase pilote du mécanisme de rémunération et de paiement basés sur la performance (PBF), opérationnel auprès de 08 MO/MOD pilotes correspondant à 22 acteurs cibles, par Arrêté n°30/A/MINMAP du 03 mars 2022.

4.3. Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget en 2022

4.3.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans respecter la procédure normale de l'exécution du budget et qui doivent par conséquent être régularisées à posteriori. Il s'agit entre autres des régies d'avances, des engagements provisionnels et des avances de trésorerie.

La Circulaire La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds³. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

4.3.1.1. Recours aux avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire à posteriori.

En 2022, les décaissements effectués au titre d'avance de trésorerie s'élèvent à 483,1 milliards, dont 483,1 milliards de dépenses de biens et services et 0,01 milliard de dépenses d'investissement. Par rapport à 2021, ces décaissements augmentent de 207,1 milliards (75,0%) en raison principalement (i) du paiement en urgence de la dette des marketeurs en réponse à la pénurie de carburant et (ii) du recours exceptionnel aux procédures dérogatoires pendant le basculement du système d'informations vers la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat.

Tableau 24 : Avances de trésorerie en 2022

Nature des dépenses	Montants (en milliards)	
	Décaissé	Régularisé
Investissement	0,01	0,01
Fonctionnement	483,09	483,09
Total général avances de trésorerie	483,10	483,10

Source : DGTCFM

4.3.1.2. Augmentation de la dotation des régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. Leur mise en œuvre est encadrée par la circulaire du MINFI sur l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques.

Au titre de l'exercice 2022, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 57,3 milliards contre 53,5 milliards en 2021, soit une hausse de 3,8 milliards (+6,6%).

Cette situation est due au fait que 30 nouvelles régies d'avances ont été créés au cours de l'exercice budgétaire 2022 dont 08 pour le CONSUPE à hauteur de

³ Points 147 à 153 de la CIREX de 2021

1,2 milliard ; 02 pour le MINDEF à hauteur de 0,9 milliard ; 01 pour le MINAC à hauteur de 136,4 millions ; 02 pour le MINEDUB d'un montant de 68 millions et 04 pour le MINTP à hauteur de 93 millions.

Outre ces nouvelles régies, l'augmentation du volume est également attribuable à la hausse de la dotation de certaines anciennes régies.

Tableau 25 : Situation des régies d'avances en 2021 et 2022

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en milliards)	
	2021	2022	2021	2022
Régies créées	27	30	5,9	3,6
Régies réouvertes	373	381	47,3	53,7
Total	400	411	53,2	57,3

Source : MINFI/DGB

4.3.2. Non maitrise de la dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'Etat issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et marketeurs en rapport avec le soutien du prix du carburant à la pompe. Bien que les efforts soient fournis pour réduire le stock de cette dette, elle pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans la gestion de la trésorerie. En 2022, le montant apuré de la dette flottante s'élève à 5,6 milliards contre 33,1 milliards en 2021.

4.3.3. Les modalités d'exécution des financements extérieurs

L'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs se fait suivant les mécanismes arrêtés d'accord partie entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) extérieurs. Dans certains cas, ces mécanismes ne font pas intervenir la CAA dans le circuit d'exécution, toutes choses qui ne facilitent pas la collecte et la comptabilisation des données d'exécution financière. Cette situation est particulièrement observable pour une bonne partie des projets financés sur la base des conventions de dons pour lesquelles la question des données fiables et exhaustives se pose ces dernières années.

A fin décembre 2022, le volume des décaissements de financements extérieurs sur la forme de dons au profit de certains projets est de 133,03 milliards pour une prévision annelle de 32,08 milliards, soit un dépassement de 100,05 milliards. Une partie importante de ces décaissements a été faite au profit des projets du MINSANTE financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la

tuberculose et le paludisme pour un montant de 86,2 milliards. Il vient que le volume des financements mobilisés au profit desdits projets est important.

Ainsi, pour faire face à cette situation, la circulaire relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État prévoit l'organisation par le MINEPAT, en collaboration avec le MINFI et le MINMAP, de la revue trimestrielle sur la régulation des appels des fonds et des décaissements des financements extérieurs. Cette revue permet de collecter les données sur les dépenses de financements extérieurs pour lesquelles le circuit d'exécution et de reddition n'intègre pas la CAA. Toutefois, les données collectées au cours de ladite revue le sont sur la base déclarative des Unités de Gestion des Projets (UGP) en l'absence de pièces comptables qui garantiraient la traçabilité et l'intégrité des statistiques centralisées. Les UGP de projets financés par des dons communiquent généralement des données dont la fiabilité comptable ne peut être assurée que par les agences d'exécution. De plus, l'absence de communication fluide entre les agences d'exécution et les UGP est constamment relevée au cours de chaque revue.

Cela étant, il y a une nécessité qu'il soit institué un dispositif intégrant toutes les parties prenantes de la chaîne de gestion des projets (MINEPAT, MINFI, Ministères sectoriels, UGP et PTF), pour le suivi de l'exécution des conventions de dons, afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité dans la collecte des données de décaissement de financements extérieurs desdites conventions.

4.3.4. Reporting financier

La difficulté pour la remontée d'information entre les contrôles financiers départementaux et les contrôles financiers régionaux et entre les régions et la centrale. Cette difficile remontée de l'information a pour conséquence le difficile accès à l'information en temps réel.

4.3.5. Autres difficultés

L'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire. En effet, les contrôles financiers départementaux, malgré l'informatisation, ne sont pas interconnectés avec les contrôles financiers régionaux. De ce fait, les données sur l'exécution du budget dans les zones déconcentrées ne parviennent en centrale qu'à la fin de chaque mois ; ce qui ne favorise pas la génération des états d'exécution du budget en temps réel.

Les problèmes d'alimentation en énergie perturbent également l'exécution budgétaire ainsi que l'absence d'une interconnexion des différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. De plus, le dispositif actuel n'a pas un fonctionnement optimal du fait de l'absence d'un contrôle interne apte à garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

CONCLUSION

En dépit de la situation socio-économique difficile tout au long de l'année, l'exécution du budget à fin décembre 2022 est caractérisée par des résultats satisfaisants aussi bien dans la mobilisation des ressources que dans leur utilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques.

L'exécution du budget de l'Etat, dégage un solde global déficitaire de 307,7 milliards (1,1% du PIB). Ce déficit s'est réduit de 316,5 milliards par rapport à 2021. Le déficit du solde primaire s'est réduit de 287,5 milliards pour se situer à 0,4% du PIB contre 1,5% en 2021. Le ratio du service de la dette sur les recettes internes est passé 33,7% en 2021 à 29,6%. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 34,7% contre 38% en 2021. Depuis 2017, c'est la première fois que le Cameroun respecte ce critère de surveillance en zone CEMAC (ratio inférieur à 35%).

Le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs du programme avec le FMI à fin décembre 2022. Il a respecté deux cibles indicatives sur les quatre. Le Cameroun n'a pas observé les cibles indicatives relatives au plafond des interventions directes de la SNH et à l'accumulation nette des arriérés intérieurs.

L'exécution du budget à fin décembre 2022 est caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des recettes, notamment les recettes fiscales, qui ont enregistré une bonne performance. Les ressources budgétaires ont été réalisées à 99,9% et les dépenses, exécutées à 97,3%.

En ce qui concerne les recettes internes, les recettes pétrolières et non pétrolières présentent respectivement un taux de réalisation de 120,8% et de 104,4%.

L'exécution des dépenses quant à elle, a été globalement contenue dans la limite prévisionnelle. Toutefois, elle est également marquée par un renforcement des transferts et subventions (en hausse de 409,8 milliards par rapport à 2021).

Par nature économique, les dépenses en capital représentent 23,5% des ordonnancements, suivies des dépenses de personnel (21,9%) et des transferts et subventions (21,1%). Les dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) enregistrent un taux d'exécution de 108% (contre 112,8% en 2021), celles en capital, un taux d'exécution de 90,1% (contre 81,7% en 2021), et le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 83,3%.

Cependant, quelques anomalies persistent en matière de gestion budgétaire. Il s'agit, entre autres, des pressions sur les dépenses (ou la persistance du phénomène du dépassement budgétaire), la fragilité de la situation sécuritaire régionale, la faible mise en œuvre des réformes des finances publiques et les longs délais de paiement (au-dessus de la norme en zone CEMAC de 60 jours).

Les efforts de recouvrement des ressources et de maîtrise des charges de fonctionnement devront être poursuivis pour garantir l'atteinte des objectifs fixés dans le programme économique et financier triennal 2021-2024. Il en est de même de la limitation des recours abusifs aux procédures dérogatoires, de la maîtrise de la dette flottante et des modalités d'exécution des FINEX ainsi que de l'amélioration du reporting financier.

ANNEXES

Annexe 1: Changements induits par l'ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022 sur les grandes rubriques du budget

Conformément à l'ordonnance N°2021/001 du 02 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022, l'enveloppe globale des charges du budget général est passée de 5 599,7 milliards à 5 977,7 milliards, en hausse de 378,0 milliards.

Les ressources du budget général ont été revues à la hausse de 378 milliards (+ 6,8%) par rapport au niveau initial de 5 599,7 milliards en loi de finances, résultant d'une :

- augmentation de 244,0 milliards des recettes pétrolières (806 milliards contre de 562 milliards dans le budget initial sous l'hypothèse de la hausse du prix mondial du baril de pétrole brut) ;
- hausse de 10 milliards (+4,6%) des recettes non fiscales (pour tenir compte des recettes issues de la vente des tests Covid-19 et de la mobilisation des recettes consulaires) ;
- baisse de 40 milliards des recettes douanières liée à l'impact de la crise et des APE sur le commerce extérieur.

Les autres composantes à savoir les impôts et taxes (2 184,8 milliards) ; les dons (142,3 milliards) restent inchangés.

Le **changement au niveau des dépenses** se présente comme suit par grandes masses :

- **Dépenses de personnel : 1 174,3 milliards** contre 1 124,8 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation de 49,5 milliards (4,4%) liée essentiellement à la prise en compte des effets financiers des engagements du Gouvernement pour répondre aux problèmes des enseignants du secondaire et anticiper des revendications du personnel de la santé ;
- **Dépenses de biens et services : 810,9 milliards** contre 867,4 milliards en LFI, soit une réduction de 56,5 milliards (-6,5%) ; en effet, une économie budgétaire de 73,5 milliards a été opérée sur ce poste de dépenses à partir d'une part, des blocages de précaution (-63,5 milliards) et d'autre part, de l'ajustement de la provision pour import-substitution de 50 à 40 milliards (-10 milliards). Une partie de l'économie budgétaire ainsi réalisée a permis de doubler la provision dédiée au soutien des prix des produits de première nécessité de 15 à 30 milliards et de renforcer la provision de report de 2 milliards ;
- **Transferts et subventions : 1 013,2 milliards** contre 653,2 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 360 milliards (+55,1%). Cette augmentation provient de la prise en compte du complément des manques à gagner des marketeurs évalués à 480 milliards contre une inscription budgétaire initiale de 120 milliards en loi de finances, compte tenu de la flambée du prix du pétrole et de la volonté du Gouvernement de maintenir les prix des hydrocarbures stables à la pompe ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 639,2 milliards** contre 699,2 milliards dans le budget initial 2022 ; soit une diminution de 60 milliards (-8,6%) compte tenu de la contrainte budgétaire.
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 779,8 milliards** comme dans le budget initial 2022.
- **Intérêt de la dette : 239,6 milliards** comme en loi de finances initiale 2022.

Le budget des CAS est évalué dans le présent projet d'ordonnance à **102,7 milliards** contre 152,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse en valeur absolue de **50 milliards** provenant de la réduction de moitié des dépenses du CAS Covid-19. Cette réduction s'explique par la restriction de la stratégie de lutte contre la Covid-19 sur la vaccination et la prise en compte de la mesure de paiement par les usagers des tests de dépistage, dans un contexte de relative maîtrise de cette pandémie.

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat en 2022 se chiffre à **547,8 milliards** contre **518,8 milliards** en loi de finance initiale ; soit une augmentation du déficit de **29 milliards**.

Annexe 2: situation par bailleurs, des décaissements sur FINEX (prêts projets)

Decaissements Prêts Projets (montant en milliers de FCFA)	Prev. Budget Init. LF 2022	Prev. Budget Corrigée.	Decaissement Année 2022***
Prêts Projets et programmes			
Multilateral	577 011 623,95		506 171 301,86
BAD	137 402 415,51		96 209 837,49
<i>dont Appuis budgétaires PEF</i>	<i>53 000 000,00</i>		-
<i>Appuis budgétaires COVID-19</i>	-		53 132 517,00
<i>Appuis budgétaires Sectoriel</i>	-		-
BADEA	6 772 510,77		556 958,72
BDEAC	21 418 065,32		2 674 344,16
BEI	-		-
BID	38 433 998,64		74 997 777,81
BIRD	27 936 606,94		56 924 825,13
<i>dont Appuis budgétaires PEF</i>	-		-
FAD	20 148 219,55		17 991 936,79
FIDA	22 857 223,86		6 775 699,07
FMI	150 000 000,00		114 612 008,40
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>150 000 000,00</i>		<i>114 612 008,40</i>
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	-		-
FSN	-		8 316,00
FS OPEP	5 164 039,46		213 731,20
IDA	137 820 310,73		135 205 867,09
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>80 000 000,00</i>		<i>66 054 869,90</i>
UE	9 058 233,16		-
Bilateral	373 090 893,63		371 373 724,85
KFW	338 625,54		-
Belgique	-		-
Espagne	-		-
AFD	110 317 475,62		54 160 305,15
<i>dont Appuis budgétaires PEF</i>	<i>106 000 000,00</i>		<i>45 916 990,00</i>
JICA	3 809 537,31		503 575,63
NORGE	84 656,38		-
PAYS BAS	-		-
SUISSE	-		-
ARABIE SAOUDITE	7 280 449,08		-
Chine	2 201 066,00		-
EXCH	215 704 468,13		294 587 490,95
EXKOR	7 365 105,47		2 479 242,05
EXTURK	-		-
EXIND	11 682 581,08		19 436 958,94
FKDEA	14 306 929,01		29 855,57
FSD	-		176 296,56
Commerciaux	185 397 482,42		135 581 499,31
AEI	-		-
BOC	16 592 651,4		-
HUAWEI China	-		-
BELFIUS	13 375 708,78		2 908 797,64
BMCE Bank	4 402 132,00		7 233 629,54
CDS group	-		-
EUROBOND N°2 REPCAM 2021	-		-
COMMERZ	8 042 356,54		5 286 796,01
DEES	7 026 479,93		5 222 217,71
ICBC	31 322 862,33		-
IFTC	10 412 735,31		94 071 647,97
INTESA SANPAOLO SPA	30 560 954,87		-
NR_ECMR	-		-
RBIA	761 907,46		-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	1 185 189,39		-
SG	37 672 091,18		-
SCBL	24 042 413,25		20 858 410,44
Total Général	-		1 013 126 526,02
	0		
dont Prêts Projets	746 500 000,00		639 338 492,75
	0		
dont Appuis budgétaires	389 000 000,00		279 716 385,30
	0		
dont Prêts à court terme	-		-
ITFC (décaissement)	-		94 071 647,97
dont Emission Eurobond	-		-
Eurobond N°2	-		-
Total Général (hors Prêts à CT & Eurobond)	1 135 500,00		919 054 878,05

*Données définitives **Données semi-définitives ***Données semi-provisoires

Source : CAA

Annexe 3: Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (En milliers)

Chapitre budgétaire	DOTATION		ENG.	ORD.	% ENG CP	% ORD
	AE	CP	CP			
14-MINAC	296,0	296,0	247,8	159,6	83,7	53,9
15-MINEDUB	15 739,4	15 739,4	14 097,7	10 711,6	89,6	68,1
16-MINSEP	500,0	500,0	376,6	257,6	75,3	51,5
21-MINCOMMERCE	530,0	530,0	468,7	363,5	88,4	68,6
23-MINTOUL	1 200,0	1 200,0	1 145,5	943,2	95,5	78,6
25-MINESEC	19,9	19,9	19,9	19,6	100,0	98,9
26-MINJEC	1 700,0	1 700,0	1 406,0	1 131,5	82,7	66,6
27-MINDDEVEL	39 950,0	39 950,0	34 336,5	25 687,1	85,9	64,3
28-MINPEDED	570,0	570,0	464,4	359,6	81,5	63,1
30-MINADER	7 808,0	7 808,0	7 318,8	5 560,4	93,7	71,2
31-MINEPIA	3 500,0	3 500,0	2 894,4	1 826,2	82,7	52,2
32-MINEE	9 500,0	9 500,0	8 330,1	6 465,1	87,7	68,1
33-MINFOF	350,0	350,0	299,7	151,0	85,6	43,1
35-MINEFOP	600,0	600,0	582,6	448,0	97,1	74,7
36-MINTP	13 153,7	13 153,7	12 550,7	10 225,6	95,4	77,7
38-MINHDU	6 350,4	6 350,4	5 260,3	3 875,8	82,8	61,0
39-MINPMEESA	695,0	695,0	761,6	536,3	109,6	77,2
40-MINSANTE	8 472,5	8 472,5	7 510,9	5 887,8	88,7	69,5
42-MINAS	660,0	660,0	680,9	483,0	103,2	73,2
43-MINPROFF	600,0	600,0	495,4	388,8	82,6	64,8
94-INTERVENTIONS	2 039,9	2 039,9	2 458,3	1 598,2	120,5	78,3
Total investissement Communes	114 234,8	114 234,8	101 706,8	77 079,4	89,0	67,5

Source : MINEPAT

Annexe 4: Situation des indicateurs de surveillance multilatérale en 2022

Les indicateurs de surveillance multilatérale en zone CEMAC sont regroupés dans 5 blocs de manière à faciliter leur interprétation pour en faire des signaux d'alerte quant aux différents risques qui pèsent sur la situation macroéconomique :

- Croissance : (i) taux de croissance du PIB réel et (ii) taux d'investissement (en % PIB) ;
- Monnaie et prix : (i) taux de couverture extérieure de la monnaie (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC et (ii) taux d'inflation en moyenne triennale ;
- Finances publiques : (i) solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (en % PIB hors pétrole), (ii) taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier), à moduler en fonction du niveau de développement du pays (PIB/tête), (iii) service de la dette sur recettes fiscales, (iv) masse salariale sur recettes fiscales, (v) dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales, (vi) part des investissements productifs dans les dépenses totales, (vii) part des investissements en capital humain dans les dépenses totales
- Équilibre extérieur : (i) solde du compte courant de la BDP (en % PIB), (ii) service de la dette extérieure (en % des exportations), (iii) rythme d'endettement des États ;
- Système financier (indicateurs de solidité financière) : (i) adéquation des fonds propres, (ii) qualité des actifs, (iii) rentabilité des actifs, (iii) liquidité.

Annexe 5: Indicateurs de surveillance multilatérale

Blocs	Indicateurs	Normes	2020	2021	2022
1- Croissance	1. Taux de croissance du PIB réel	$\geq 7 \%$	0,3	3,6	4,0
	2. Taux d'investissement (% PIB)	$\geq 20 \%$	17,7	18,8	18,8
2- Monnaie et prix	1. Taux de couverture extérieure de la monnaie de la CEMAC (avoirs extérieurs /engagements à vue de la BEAC)	$\geq 20 \%$	65,7	64%	73,1
	2. Taux d'inflation	$\leq 3 \%$	2,5	2,3	6,3
3- Finances publiques	1. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-4,2	-3,5	-4,3
	2. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	$\geq 17 \%$	11,6	12,2	12,7
	3. Service de la dette/recettes fiscales	/	32,5	38,1	36,9
	4. Masse salariale/recettes fiscales	$\leq 35 \%$	41,1	37,8	34,7
	5. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	96,9	100,1	101,7
	6. Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/	32,3	27,1	27,1
4- Équilibre extérieur	1. Solde du compte courant hors dons (% PIB)	$\leq 5 \%$	-3,9	-4,3	-4,2
	2. Service de la dette extérieure (% des exportations)	/	10,2		15

Source : MINFI

GLOSSAIRE

Affectation de recettes	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Décret d'avance	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
Déficit public	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
Dépenses brutes	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses nettes	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dépenses fiscales	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
Mission budgétaire	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
Objectifs de performance	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
Prélèvements obligatoires	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Principes budgétaires	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
Produit intérieur Brut (PIB)	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
Programme budgétaire	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Projets annuels de performances (PAP)	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Rapports annuels de performances (RAP)	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes brutes	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
Recettes nettes	Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
Reports de crédits	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME EXECUTIF	v
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES.....	1
1.1. Recettes internes	2
1.1.1. Recettes pétrolières	2
1.1.2. Recettes non pétrolières	2
1.1.2.1. Recettes fiscales	3
1.1.2.1.1. Recettes des impôts et taxes	3
1.1.2.1.2. Recettes douanières	5
1.1.2.2. Recettes non fiscales	6
1.2. Emprunts et dons	8
1.2.1. Emprunts	8
1.2.1.1. Prêts projets	8
1.2.1.2. Prêts FMI (DTS).....	9
1.2.1.3. Prêts Programmes.....	9
1.2.1.4. Emission des titres publics	9
1.2.1.5. Autres emprunts	11
1.2.2. Dons	11
DEUXIEME PARTIE : CHARGES BUDGETAIRES.....	12
2.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	12
2.1.1. Dépenses de personnel	13
2.1.2. Dépenses de biens et services.....	13
2.1.3. Transferts et subventions	13
2.2. Dépenses en capital	14
2.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes.....	14
2.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs.....	14
2.3. Service de la dette publique	14

2.3.1. Service de la dette publique intérieure	15
2.3.2. Service de la dette publique extérieure	15
TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES	16
3.1. Soldes budgétaires	16
3.1.1. Solde budgétaire global	17
3.1.2. Solde primaire.....	17
3.1.3. Solde primaire non pétrolier	17
3.2. Financement	17
3.2.1. Emplois.....	17
3.2.2. Ressources	18
3.3. Indicateurs caractéristiques des finances publiques	18
3.3.1. Indicateurs du suivi du programme économique et financier 2021-2024.18	
3.3.1.1. Recettes non pétrolières	18
3.3.1.2. Accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs	19
3.2.1.3. Interventions directes de la SNH.....	19
3.3.1.4. Dépenses sociales	19
3.3.1.5. Dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles.....	20
3.3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC	21
3.3.2.1. Solde budgétaire de référence	21
3.3.2.2. Ratio d'endettement public	21
3.3.2.3. Non accumulation des arriérés	21
3.3.2.4. Taux de pression fiscale	22
3.3.2.5. Masse salariale/recettes fiscales	22
3.4. Exécution du plan de trésorerie.....	22
3.5. Réforme du Compte Unique du Trésor	25
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTEES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET	26
4.1. Mise en œuvre de la décentralisation.....	26
4.1.1. Transfert des compétences aux CTD.....	26
4.1.2. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation.....	26

4.2. Passation et exécution des marchés publics	27
4.2.1. Programmation des marchés publics.....	27
4.2.2. Passation des marchés publics	28
4.2.3. Exécution des marchés publics	29
4.2.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics	
30	
4.2.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique	30
4.3. Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget en 2022	31
4.3.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires	31
4.3.1.1. Recours aux avances de trésorerie	32
4.3.1.2. Augmentation de la dotation des régies d'avances	32
4.3.2. Non maîtrise de la dette flottante	33
4.3.3. Les modalités d'exécution des financements extérieurs.....	33
4.3.4. Reporting financier.....	34
4.3.5. Autres difficultés	34
CONCLUSION	35
ANNEXES	ix
GLOSSAIRE	xiv
TABLE DE MATIERES	xv